Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST (FCE20070175)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classic
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.
Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"
Le compartiment est nourricier du compartiment «SSgA EMU Equity Fund» catégorie d'actions P (Isin LU0379090680) de la SICAV luxembourgeoise «State Street Global Advisors Luxembourg SICAV». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence en actions «P» de la SICAV maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment nourricier sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de portefeuille de la SICAV maître.
L'objectif de gestion du compartiment nourricier est identique à celui de la SICAV maître.

Objectif d'investissement du compartiment maître :
L'objectif de gestion consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU (»l'indice») à long terme. Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques autres fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quand au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ou approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.
Le compartiment est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le «Sous-gestionnaire des investissements») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance d' l'indice. Le Sous-gestionnaire des investissements choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au compartiment de surperformer l'indice. Le compartiment achètera généralement des actions de sociétés situées dans les pays membres de l'Union monétaire européenne («UME») et libellées en euro.
Le Sous-gestionnaire des investissements applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. A la lumière de cette analyse, le Sous-gestionnaire des investissements choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.
Le compartiment peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements. Le Gestionnaire financier par délégation s'efforce d'identifier des actions qui, selon lui, sont sous-évaluées par d'autres investisseurs. Il choisit des investissements pour le compartiment en analysant la façon dont les sociétés se comportent, selon trois grandes catégories : Valeur, Croissance et Qualité. Concernant la catégorie «Valeur», le Gestionnaire financier par délégation examine la valeur relative de chaque action. Dans la catégorie «Croissance», le Gestionnaire financier par délégation cherche des sociétés possédant un potentiel élevé de croissance en analysant à la fois les indicateurs de croissance à court et à long terme. Concernant la dernière catégorie, «Qualité», le Gestionnaire financier par délégation cherche à identifier les sociétés ayant des pratiques plus conservatrices en matière de constatation du résultat d'exercice. Les titres représentatifs de capitaux propres peuvent être des actions ordinaires, des actions préférentielles ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires et peuvent comprendre des produits dérivés sélectionnés par le Gestionnaire financier par délégation afin de fournir un rendement comparable au rendement d'investissements en titres de capitaux propres dans lesquels le compartiment peut investir. Le compartiment peut présenter une rotation de portefeuille relativement élevée, ce qui risque d'entraîner des dépenses accrues, notamment de courtage et d'autres frais de transaction. Le règlement de ces dépenses pourrait impacter la performance du compartiment.
Autres informations :
Affectation des revenus : les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Politique d'investissement » de la partie « Objectifs et politique d'investissement ».

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié à la concentration des investissements: si les investissements ont lieu dans un nombre restreint de valeurs mobilières et/ou sur un segment spécifique des marchés financiers, et que celles-ci dégagent de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.
- Risque lié aux modèles: Le gestionnaire financier s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du portefeuille. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareille circonstance, la performance du portefeuille pourrait être réduite.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,91% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

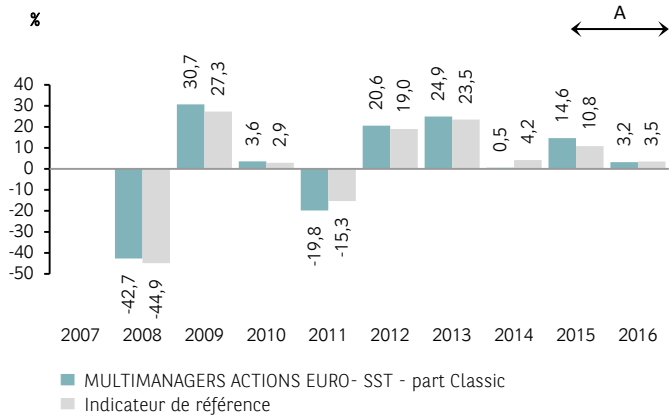

A: A compter du 04/05/2015, le FCPE change de fonds maître et devient nourricier du compartiment "SSgA EMU Equity Fund" de la SICAV luxembourgeoise "State Street Global Advisors Luxembourg SICAV".

- Les performances concernent uniquement la part Classic et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part Classic a été créée le 3 septembre 2007 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,PRADO EPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le prospectus de la SICAV « State Street Global Advisors Luxembourg SICAV » est disponible sur simple demande à l'adresse contact@ssga.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - 1 nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

STATE STREET GLOBAL ADVISORS.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SSgA EMU Equity Fund (le « Fonds »), un compartiment de

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl.

Catégorie d'actions: P Shares (ISIN LU0379090680)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU® (l'« Indice ») à long terme.

Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quant au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ni approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.

Politique d'investissement

Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le « Gestionnaire d'investissement par délégation ») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance de l'Indice. Le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au Fonds de surperformer l'Indice.

Le Fonds achètera généralement des actions de sociétés situées dans des pays membres de l'Union monétaire européenne (« UME ») et libellées en euros.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. À la lumière de cette analyse, le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.

Le Fonds peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements.

Les actions peuvent être rachetées lors de n'importe quel jour qui est un jour ouvrable au Luxembourg, en France et en Allemagne, à condition que les marchés utilisés pour valoriser toute partie importante des actifs du Fonds soient également ouverts.

Tout revenu généré par le Fonds sera réinvesti et viendra augmenter la valeur des actions.

Les actions du Fonds sont libellées en euros.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

6

Avertissement concernant les risques

La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 6 car son rendement a connu historiquement des variations très élevées à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

Risque lié aux modèles : Le Gestionnaire financier par délégation s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du Fonds. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareilles circonstances, la valeur du Fonds pourrait être réduite.

Risque lié à la concentration : Un Fonds qui achète un nombre limité de titres, ou qui n'achète que des titres d'un nombre limité de pays ou de secteurs, peut connaître des fluctuations de valeur plus importantes qu'un fonds qui ne limite pas ses investissements.

Risque de gestion : Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que leur performance dépendra dans une large mesure des décisions d'investissement prises par le Gestionnaire financier par délégation. Il est possible que ces décisions ne produisent pas toujours les résultats escomptés et réduisent la valeur du Fonds.

Veuillez vous reporter au prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,60 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus ainsi qu'au supplément du Fonds.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en janvier 2009.
Les Actions de catégorie P ont été lancées en avril 2015.

La performance passée est calculée en euros et exprimée comme variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à chaque clôture d'exercice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Autres Informations

Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du prospectus, de ses suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.

Politique de rémunération

La politique de rémunération mise à jour de State Street Global Advisors Luxembourg Management S.A.R.L est disponible sur www.ssga.com. Des exemplaires papier sont disponibles gratuitement et sur demande.

Publication de la Valeur liquidative

La Valeur Liquidative par action est disponible sur www.ssga.com et au siège social de la société.

Fiscalité

Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Conversion entre compartiments

Les actions peuvent être converties en actions d'autres compartiments. Les « Remarques générales concernant la souscription, le rachat et l'échange d'Actions » - section « Échange » du prospectus - contiennent des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre compartiments.

Séparation des Actifs et des Passifs

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.

Ce Fonds est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 février 2017.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST (FCE20070175)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : I
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part I est réservée au réseau de commercialisation hors groupe BNP Paribas, à savoir, conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers et distributeurs extérieurs au groupe BNP Paribas.

Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"

Le compartiment est nourricier du compartiment «SSgA EMU Equity Fund» catégorie d'actions P (Isin LU0379090680) de la SICAV luxembourgeoise «State Street Global Advisors Luxembourg SICAV». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence en actions «P» de la SICAV maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment nourricier sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de portefeuille de la SICAV maître.

L'objectif de gestion du compartiment nourricier est identique à celui de la SICAV maître.

Objectif d'investissement du compartiment maître :

L'objectif de gestion consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU (»l'indice») à long terme. Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques autres fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quand au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ou approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.

Le compartiment est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le «Sous-gestionnaire des investissements») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance d' l'indice. Le Sous-gestionnaire des investissements choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au compartiment de surperformer l'indice. Le compartiment achètera généralement des actions de sociétés situées dans les pays membres de l'Union monétaire européenne («UME») et libellées en euro.

Le Sous-gestionnaire des investissements applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. A la lumière de cette analyse, le Sous-gestionnaire des investissements choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.

Le compartiment peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements. Le Gestionnaire financier par délégation s'efforce d'identifier des actions qui, selon lui, sont sous-évaluées par d'autres investisseurs. Il choisit des investissements pour le compartiment en analysant la façon dont les sociétés se comportent, selon trois grandes catégories : Valeur, Croissance et Qualité. Concernant la catégorie «Valeur», le Gestionnaire financier par délégation examine la valeur relative de chaque action. Dans la catégorie «Croissance», le Gestionnaire financier par délégation cherche des sociétés possédant un potentiel élevé de croissance en analysant à la fois les indicateurs de croissance à court et à long terme. Concernant la dernière catégorie, «Qualité», le Gestionnaire financier par délégation cherche à identifier les sociétés ayant des pratiques plus conservatrices en matière de constatation du résultat d'exercice. Les titres représentatifs de capitaux propres peuvent être des actions ordinaires, des actions préférentielles ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires et peuvent comprendre des produits dérivés sélectionnés par le Gestionnaire financier par délégation afin de fournir un rendement comparable au rendement d'investissements en titres de capitaux propres dans lesquels le compartiment peut investir. Le compartiment peut présenter une rotation de portefeuille relativement élevée, ce qui risque d'entraîner des dépenses accrues, notamment de courtage et d'autres frais de transaction. Le règlement de ces dépenses pourrait impacter la performance du compartiment.

Autres informations :

Affectation des revenus : les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique "Politique d'investissement" de la partie "Objectifs et politique d'investissement".

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié à la concentration des investissements: si les investissements ont lieu dans un nombre restreint de valeurs mobilières et/ou sur un segment spécifique des marchés financiers, et que celles-ci dégagent de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.
- Risque lié aux modèles: Le gestionnaire financier s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du portefeuille. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareille circonstance, la performance du portefeuille pourrait être réduite.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,40% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

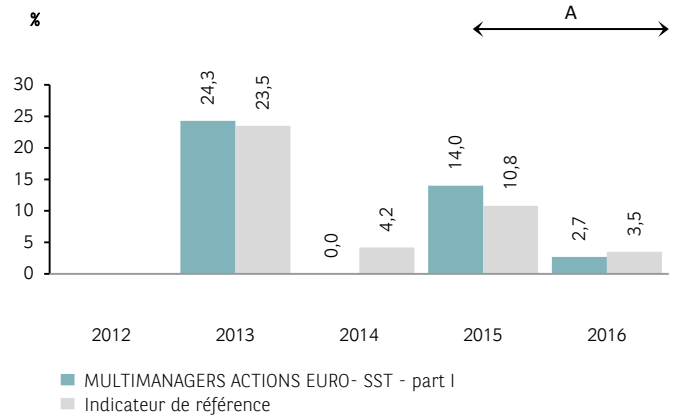

A: A compter du 04/05/2015, le FCPE change de fonds maître et devient nourricier du compartiment "SSgA EMU Equity Fund" de la SICAV luxembourgeoise "State Street Global Advisors Luxembourg SICAV".

- Les performances concernent uniquement la part I et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part I a été créée le 2 juillet 2012 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,PRADO EPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le prospectus de la SICAV « State Street Global Advisors Luxembourg SICAV » est disponible sur simple demande à l'adresse contact@ssga.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :- 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,

  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - 1 nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

STATE STREET GLOBAL ADVISORS.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SSgA EMU Equity Fund (le « Fonds »), un compartiment de

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl.

Catégorie d'actions: P Shares (ISIN LU0379090680)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU® (l'« Indice ») à long terme.

Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quant au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ni approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.

Politique d'investissement

Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le « Gestionnaire d'investissement par délégation ») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance de l'Indice. Le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au Fonds de surperformer l'Indice.

Le Fonds achètera généralement des actions de sociétés situées dans des pays membres de l'Union monétaire européenne (« UME ») et libellées en euros.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. À la lumière de cette analyse, le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.

Le Fonds peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements.

Les actions peuvent être rachetées lors de n'importe quel jour qui est un jour ouvrable au Luxembourg, en France et en Allemagne, à condition que les marchés utilisés pour valoriser toute partie importante des actifs du Fonds soient également ouverts.

Tout revenu généré par le Fonds sera réinvesti et viendra augmenter la valeur des actions.

Les actions du Fonds sont libellées en euros.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

6

Avertissement concernant les risques

La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 6 car son rendement a connu historiquement des variations très élevées à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

Risque lié aux modèles : Le Gestionnaire financier par délégation s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du Fonds. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareilles circonstances, la valeur du Fonds pourrait être réduite.

Risque lié à la concentration : Un Fonds qui achète un nombre limité de titres, ou qui n'achète que des titres d'un nombre limité de pays ou de secteurs, peut connaître des fluctuations de valeur plus importantes qu'un fonds qui ne limite pas ses investissements.

Risque de gestion : Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que leur performance dépendra dans une large mesure des décisions d'investissement prises par le Gestionnaire financier par délégation. Il est possible que ces décisions ne produisent pas toujours les résultats escomptés et réduisent la valeur du Fonds.

Veuillez vous reporter au prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,60 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus ainsi qu'au supplément du Fonds.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en janvier 2009.
Les Actions de catégorie P ont été lancées en avril 2015.

La performance passée est calculée en euros et exprimée comme variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à chaque clôture d'exercice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Autres Informations

Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du prospectus, de ses suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.

Politique de rémunération

La politique de rémunération mise à jour de State Street Global Advisors Luxembourg Management S.A.R.L est disponible sur www.ssga.com. Des exemplaires papier sont disponibles gratuitement et sur demande.

Publication de la Valeur liquidative

La Valeur Liquidative par action est disponible sur www.ssga.com et au siège social de la société.

Fiscalité

Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Conversion entre compartiments

Les actions peuvent être converties en actions d'autres compartiments. Les « Remarques générales concernant la souscription, le rachat et l'échange d'Actions » - section « Échange » du prospectus - contiennent des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre compartiments.

Séparation des Actifs et des Passifs

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.

Ce Fonds est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 février 2017.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST (FCE20070175)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : P
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part P est réservée au réseau de commercialisation Cardif.
Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"
Le compartiment est nourricier du compartiment «SSgA EMU Equity Fund» catégorie d'actions P (Isin LU0379090680) de la SICAV luxembourgeoise «State Street Global Advisors Luxembourg SICAV». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence en actions «P» de la SICAV maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment nourricier sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de portefeuille de la SICAV maître.
L'objectif de gestion du compartiment nourricier est identique à celui de la SICAV maître.

Objectif d'investissement du compartiment maître :
L'objectif de gestion consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU (»l'indice») à long terme. Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques autres fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quand au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ou approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.
Le compartiment est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le «Sous-gestionnaire des investissements») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance d' l'indice. Le Sous-gestionnaire des investissements choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au compartiment de surperformer l'indice. Le compartiment achètera généralement des actions de sociétés situées dans les pays membres de l'Union monétaire européenne («UME») et libellées en euro.
Le Sous-gestionnaire des investissements applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. A la lumière de cette analyse, le Sous-gestionnaire des investissements choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.
Le compartiment peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements. Le Gestionnaire financier par délégation s'efforce d'identifier des actions qui, selon lui, sont sous-évaluées par d'autres investisseurs. Il choisit des investissements pour le compartiment en analysant la façon dont les sociétés se comportent, selon trois grandes catégories : Valeur, Croissance et Qualité. Concernant la catégorie «Valeur», le Gestionnaire financier par délégation examine la valeur relative de chaque action. Dans la catégorie «Croissance», le Gestionnaire financier par délégation cherche des sociétés possédant un potentiel élevé de croissance en analysant à la fois les indicateurs de croissance à court et à long terme. Concernant la dernière catégorie, «Qualité», le Gestionnaire financier par délégation cherche à identifier les sociétés ayant des pratiques plus conservatrices en matière de constatation du résultat d'exercice. Les titres représentatifs de capitaux propres peuvent être des actions ordinaires, des actions préférentielles ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires et peuvent comprendre des produits dérivés sélectionnés par le Gestionnaire financier par délégation afin de fournir un rendement comparable au rendement d'investissements en titres de capitaux propres dans lesquels le compartiment peut investir. Le compartiment peut présenter une rotation de portefeuille relativement élevée, ce qui risque d'entraîner des dépenses accrues, notamment de courtage et d'autres frais de transaction. Le règlement de ces dépenses pourrait impacter la performance du compartiment.
Autres informations :
Affectation des revenus : les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique "Politique d'investissement" de la partie "Objectifs et politique d'investissement".

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié à la concentration des investissements: si les investissements ont lieu dans un nombre restreint de valeurs mobilières et/ou sur un segment spécifique des marchés financiers, et que celles-ci dégagent de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.
- Risque lié aux modèles: Le gestionnaire financier s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du portefeuille. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareille circonstance, la performance du portefeuille pourrait être réduite.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,90% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

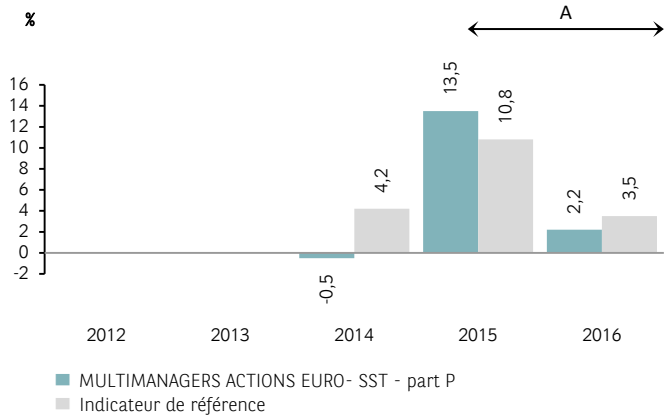

A: A compter du 04/05/2015, le FCPE change de fonds maître et devient nourricier du compartiment "SSgA EMU Equity Fund" de la SICAV luxembourgeoise "State Street Global Advisors Luxembourg SICAV".

- Les performances concernent uniquement la part P et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part P a été créée le 12 mars 2013 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,PRADO EPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le prospectus de la SICAV « State Street Global Advisors Luxembourg SICAV » est disponible sur simple demande à l'adresse contact@ssga.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :- 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,

  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - 1 nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

STATE STREET GLOBAL ADVISORS.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SSgA EMU Equity Fund (le « Fonds »), un compartiment de

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl.

Catégorie d'actions: P Shares (ISIN LU0379090680)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU® (l'« Indice ») à long terme.

Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quant au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ni approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.

Politique d'investissement

Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le « Gestionnaire d'investissement par délégation ») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance de l'Indice. Le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au Fonds de surperformer l'Indice.

Le Fonds achètera généralement des actions de sociétés situées dans des pays membres de l'Union monétaire européenne (« UME ») et libellées en euros.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. À la lumière de cette analyse, le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.

Le Fonds peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements.

Les actions peuvent être rachetées lors de n'importe quel jour qui est un jour ouvrable au Luxembourg, en France et en Allemagne, à condition que les marchés utilisés pour valoriser toute partie importante des actifs du Fonds soient également ouverts.

Tout revenu généré par le Fonds sera réinvesti et viendra augmenter la valeur des actions.

Les actions du Fonds sont libellées en euros.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

6

Avertissement concernant les risques

La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 6 car son rendement a connu historiquement des variations très élevées à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

Risque lié aux modèles : Le Gestionnaire financier par délégation s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du Fonds. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareilles circonstances, la valeur du Fonds pourrait être réduite.

Risque lié à la concentration : Un Fonds qui achète un nombre limité de titres, ou qui n'achète que des titres d'un nombre limité de pays ou de secteurs, peut connaître des fluctuations de valeur plus importantes qu'un fonds qui ne limite pas ses investissements.

Risque de gestion : Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que leur performance dépendra dans une large mesure des décisions d'investissement prises par le Gestionnaire financier par délégation. Il est possible que ces décisions ne produisent pas toujours les résultats escomptés et réduisent la valeur du Fonds.

Veuillez vous reporter au prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,60 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus ainsi qu'au supplément du Fonds.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en janvier 2009.
Les Actions de catégorie P ont été lancées en avril 2015.

La performance passée est calculée en euros et exprimée comme variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à chaque clôture d'exercice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Autres Informations

Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du prospectus, de ses suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.

Politique de rémunération

La politique de rémunération mise à jour de State Street Global Advisors Luxembourg Management S.A.R.L est disponible sur www.ssga.com. Des exemplaires papier sont disponibles gratuitement et sur demande.

Publication de la Valeur liquidative

La Valeur Liquidative par action est disponible sur www.ssga.com et au siège social de la société.

Fiscalité

Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Conversion entre compartiments

Les actions peuvent être converties en actions d'autres compartiments. Les « Remarques générales concernant la souscription, le rachat et l'échange d'Actions » - section « Échange » du prospectus - contiennent des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre compartiments.

Séparation des Actifs et des Passifs

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.

Ce Fonds est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 février 2017.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST (FCE20070175)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EURO- SST
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : S
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part S est réservée aux entreprises dont l'investissement de l'ensemble des salariés est supérieur ou égal à 5 millions d'euros, quelque soit le réseau de commercialisation.

Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"

Le compartiment est nourricier du compartiment «SSgA EMU Equity Fund» catégorie d'actions P (Isin LU0379090680) de la SICAV luxembourgeoise «State Street Global Advisors Luxembourg SICAV». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence en actions «P» de la SICAV maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment nourricier sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de portefeuille de la SICAV maître.

L'objectif de gestion du compartiment nourricier est identique à celui de la SICAV maître.

Objectif d'investissement du compartiment maître :

L'objectif de gestion consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU (»l'indice») à long terme. Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques autres fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quand au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ou approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.

Le compartiment est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le «Sous-gestionnaire des investissements») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance d' l'indice. Le Sous-gestionnaire des investissements choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au compartiment de surperformer l'indice. Le compartiment achètera généralement des actions de sociétés situées dans les pays membres de l'Union monétaire européenne («UME») et libellées en euro.

Le Sous-gestionnaire des investissements applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. A la lumière de cette analyse, le Sous-gestionnaire des investissements choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.

Le compartiment peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements. Le Gestionnaire financier par délégation s'efforce d'identifier des actions qui, selon lui, sont sous-évaluées par d'autres investisseurs. Il choisit des investissements pour le compartiment en analysant la façon dont les sociétés se comportent, selon trois grandes catégories : Valeur, Croissance et Qualité. Concernant la catégorie «Valeur», le Gestionnaire financier par délégation examine la valeur relative de chaque action. Dans la catégorie «Croissance», le Gestionnaire financier par délégation cherche des sociétés possédant un potentiel élevé de croissance en analysant à la fois les indicateurs de croissance à court et à long terme. Concernant la dernière catégorie, «Qualité», le Gestionnaire financier par délégation cherche à identifier les sociétés ayant des pratiques plus conservatrices en matière de constatation du résultat d'exercice. Les titres représentatifs de capitaux propres peuvent être des actions ordinaires, des actions préférentielles ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires et peuvent comprendre des produits dérivés sélectionnés par le Gestionnaire financier par délégation afin de fournir un rendement comparable au rendement d'investissements en titres de capitaux propres dans lesquels le compartiment peut investir. Le compartiment peut présenter une rotation de portefeuille relativement élevée, ce qui risque d'entraîner des dépenses accrues, notamment de courtage et d'autres frais de transaction. Le règlement de ces dépenses pourrait impacter la performance du compartiment.

Autres informations :

Affectation des revenus : les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique "Politique d'investissement" de la partie "Objectifs et politique d'investissement".

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié à la concentration des investissements: si les investissements ont lieu dans un nombre restreint de valeurs mobilières et/ou sur un segment spécifique des marchés financiers, et que celles-ci dégagent de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.
- Risque lié aux modèles: Le gestionnaire financier s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du portefeuille. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareille circonstance, la performance du portefeuille pourrait être réduite.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,61% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

Performances passées

La part «S» ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,PRADO EPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le prospectus de la SICAV « State Street Global Advisors Luxembourg SICAV » est disponible sur simple demande à l'adresse contact@ssga.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :
  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :- 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.
  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :
  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - 1 nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

STATE STREET GLOBAL ADVISORS.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SSgA EMU Equity Fund (le « Fonds »), un compartiment de

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl.

Catégorie d'actions: P Shares (ISIN LU0379090680)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds consiste à surpasser la performance de l'indice MSCI EMU® (l'« Indice ») à long terme.

Les données MSCI ne sauraient être reproduites ou utilisées à quelques fins que ce soit. MSCI ne donne aucune garantie quant au présent rapport, qu'il n'a pas préparé ni approuvé, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.

Politique d'investissement

Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que State Street Global Advisors France S.A. (le « Gestionnaire d'investissement par délégation ») ne s'efforce pas seulement de répliquer la performance de l'Indice. Le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira plutôt d'acheter et de vendre certains titres qui, à son avis, permettront au Fonds de surperformer l'Indice.

Le Fonds achètera généralement des actions de sociétés situées dans des pays membres de l'Union monétaire européenne (« UME ») et libellées en euros.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation applique son propre processus d'investissement pour identifier les actions qu'il estime sous-évaluées à la lumière de leur potentiel de croissance et/ou par les autres investisseurs. À la lumière de cette analyse, le Gestionnaire d'investissement par délégation choisira les investissements dans les pays, secteurs et sociétés qui, à son avis, constituent de bons placements.

Le Fonds peut également recourir à des instruments dérivés financiers (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix reposent sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille et d'obtenir une exposition aux investissements.

Les actions peuvent être rachetées lors de n'importe quel jour qui est un jour ouvrable au Luxembourg, en France et en Allemagne, à condition que les marchés utilisés pour valoriser toute partie importante des actifs du Fonds soient également ouverts.

Tout revenu généré par le Fonds sera réinvesti et viendra augmenter la valeur des actions.

Les actions du Fonds sont libellées en euros.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

6

Avertissement concernant les risques

La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 6 car son rendement a connu historiquement des variations très élevées à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

Risque lié aux modèles : Le Gestionnaire financier par délégation s'appuie sur ses propres modèles pour sélectionner les investissements du Fonds. Il est possible que ces modèles ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En pareilles circonstances, la valeur du Fonds pourrait être réduite.

Risque lié à la concentration : Un Fonds qui achète un nombre limité de titres, ou qui n'achète que des titres d'un nombre limité de pays ou de secteurs, peut connaître des fluctuations de valeur plus importantes qu'un fonds qui ne limite pas ses investissements.

Risque de gestion : Le Fonds est géré de manière active. Cela veut dire que leur performance dépendra dans une large mesure des décisions d'investissement prises par le Gestionnaire financier par délégation. Il est possible que ces décisions ne produisent pas toujours les résultats escomptés et réduisent la valeur du Fonds.

Veuillez vous reporter au prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,60 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus ainsi qu'au supplément du Fonds.

PERFORMANCES PASSÉES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en janvier 2009.
Les Actions de catégorie P ont été lancées en avril 2015.

La performance passée est calculée en euros et exprimée comme variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à chaque clôture d'exercice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Autres Informations

Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du prospectus, de ses suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.

Politique de rémunération

La politique de rémunération mise à jour de State Street Global Advisors Luxembourg Management S.A.R.L est disponible sur www.ssga.com. Des exemplaires papier sont disponibles gratuitement et sur demande.

Publication de la Valeur liquidative

La Valeur Liquidative par action est disponible sur www.ssga.com et au siège social de la société.

Fiscalité

Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Conversion entre compartiments

Les actions peuvent être converties en actions d'autres compartiments. Les « Remarques générales concernant la souscription, le rachat et l'échange d'Actions » - section « Échange » du prospectus - contiennent des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre compartiments.

Séparation des Actifs et des Passifs

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.

Ce Fonds est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). State Street Global Advisors Luxembourg Management Sàrl est agree au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 février 2017.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY (FCE20070172)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classic
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Classification du compartiment : "Actions internationales"

Le compartiment est nourricier du compartiment «FIDELITY EUROPE» (Isin FR0000008674) de la SICAV «FIDELITY SICAV» également classé en «Actions Internationales».

A ce titre, l'actif du compartiment MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE FIDELITY est investi en totalité et en permanence en actions dudit compartiment de la SICAV et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de la SICAV maître.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion, et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux de la SICAV maître.

Le compartiment maître vise à surperformer son indice de référence MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) au travers d'une gestion dynamique.L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche «ascendante» (ou «Bottom-up»). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type «descendante» (ou «Top Down»).

Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, mais avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

Au moins 75% des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le compartiment maître peut investir en actions de petites, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25% de l'actif net. Le compartiment maître peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.

Autres informations :

Durée de placement recommandée: 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Objectifs et politique d'investissement ».

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,93% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

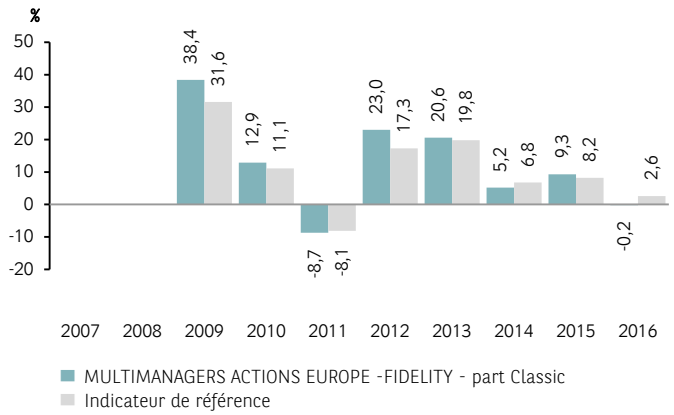

- Les performances concernent uniquement la part Classic et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part Classic a été créée le 17 mars 2008 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire de la SICAV maitre est disponible sur le site www.fidelity.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Fidelity Europe

un Compartiment de Fidelity SICAV

(ISIN: FR0000008674)

Ce Compartiment est géré par FIL Gestion

Objectifs et politique d'Investissement

- La classification du Compartiment est « actions internationales ».
- Le Compartiment vise à surperformer son indicateur de référence, l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis), au travers d'une gestion dynamique par la sélection d'un portefeuille de valeurs européennes.
- L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type « descendante » (ou « Top Down »).
- Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

  Le gestionnaire de Fidelity Europe choisit les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'univers des actions européennes.
- Au moins 75 % des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.
- Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % maximum de l'actif net.
- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés règlementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.
- Le Compartiment est éligible au PEA.
- Les sommes distribuables sont capitalisées dans le cours de l'action.
- La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, au Royaume-Uni et des jours de bourse fermés à Londres et à Paris. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain.
- La durée d'investissement recommandée est 5 ans et doit être considérée comme un placement à long terme. Par conséquent, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

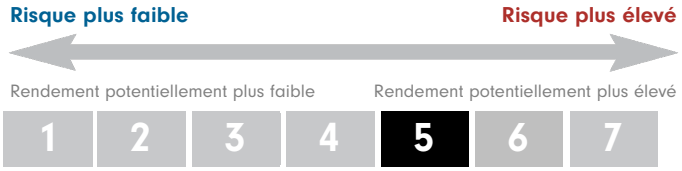

- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques sur la volatilité, selon les règles prévues par l'Union Européenne. La volatilité est influencée par les fluctuations des cours des marchés, des devises et des taux d'intérêt qui peuvent être affectés de manière imprévisible par différents facteurs dont des évènements politiques et économiques.
- La catégorie de risque pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque affichée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le Compartiment se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions internationales, qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Fidelity™ INTERNATIONAL

Frais pour ce Fonds (ISIN: FR0000008674)

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,50%
Frais de sortie	Néant
Frais d'arbitrage	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1 ,90%

Frais prélevés par le Fonds, dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des chiffres maximum. Dans certains cas, vous pouvez être amené à payer moins. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier / distributeur.
Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice clos au 30/12/2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas:

- les commissions de performance (le cas échéant);
- les frais de transaction, excepté dans le cas des frais d'entrée/ de sortie payés par le Fonds pour l'achat ou la vente de parts à d'autres organismes de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la partie relative aux Charges dans le dernier Prospectus disponible sur le site www.fidelity.fr

Performances passées

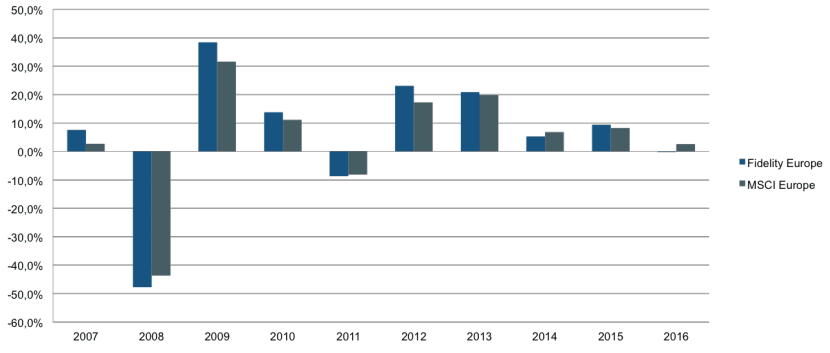

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fidelity Europe	7,62%	-47,80%	38,48%	13,82%	-8,64%	23,11%	20,95%	5,32%	9,44%	-0,20%
MSCI Europe	2,69%	-43,65%	31,60%	11,10%	-8,08%	17,29%	19,82%	6,84%	8,22%	2,58%

Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.
Le cas échéant, les performances passées indiquées prennent en compte tous les frais courants sauf les frais d'entrée/ de sortie.
Le Compartiment a été lancé le 09/10/2001.
Les performances passées ont été calculées en EUR.

Le cas échéant, les évènements ayant lieu au cours de la durée de vie du Fonds susceptibles d'avoir affecté l'historique de performance sont signalés par un "*" dans le graphique. Ils peuvent inclure des changements de l'objectif du Fonds. Ces évènements figurent en détails sur notre site Internet. Le cas échéant, l'indice de référence actuel est repris en détail à la section Objectifs d'Investissement. Les anciens indices de référence peuvent être trouvés dans le rapport annuel et les comptes annuels.

Informations pratiques

- Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.
- Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Prospectus et aux rapports périodiques. Ces documents sont disponibles en langue française et autres langues principales gratuitement auprès de FIL Gestion - Washington Plaza, 29 rue de Berri 75008 Paris, des distributeurs ou en ligne à tout moment sur www.fidelity.fr
- Le présent document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM et sont disponibles selon les mêmes modalités décrites ci-dessus.
- L'actif et le passif des compartiments sont ségrégués ; par conséquent les compartiments ne sont pas solidaires entre eux.
- Vous pouvez échanger une action détenue dans un compartiment contre une action d'un autre compartiment. Des informations détaillées sur les règles d'échange figurent dans le Prospectus.
- Les valeurs liquidatives sont disponibles auprès du siège social de l'OPCVM. Elles sont également publiées sur le site internet de la société de gestion : www.fidelity.fr
- La législation fiscale en France peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal pour plus de détails.
- La responsabilité de FIL Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.
- Le résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr. Un exemplaire imprimé de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande.

Pays dans lequel ce Compartiment est agréé : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Pays dans lequel FIL Gestion est agréée : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/07/2017.

Fidelity INTERNATIONAL

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY (FCE20070172)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : I
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part I est réservée au réseau de commercialisation hors groupe BNP Paribas, à savoir, conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers et distributeurs extérieurs au groupe BNP Paribas.

Classification du compartiment : "Actions internationales"

Le compartiment est nourricier du compartiment «FIDELITY EUROPE» (Isin FR0000008674) de la SICAV «FIDELITY SICAV» également classé en «Actions Internationales».

A ce titre, l'actif du compartiment MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE FIDELITY est investi en totalité et en permanence en actions dudit compartiment de la SICAV et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de la SICAV maître.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion, et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux de la SICAV maître.

Le compartiment maître vise à surperformer son indice de référence MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) au travers d'une gestion dynamique.L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche «ascendante» (ou «Bottom-up»). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type «descendante» (ou «Top Down»).

Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, mais avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

Au moins 75% des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le compartiment maître peut investir en actions de petites, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25% de l'actif net. Le compartiment maître peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.

Autres informations :

Durée de placement recommandée: 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Objectifs et politique d'investissement ».

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,63% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

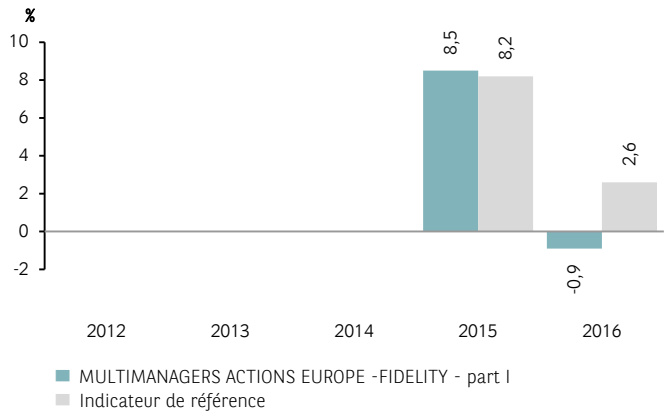

- Les performances concernent uniquement la part I et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part I a été créée le 3 novembre 2008 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire de la SICAV maitre est disponible sur le site www.fidelity.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Fidelity Europe

un Compartiment de Fidelity SICAV

(ISIN: FR0000008674)

Ce Compartiment est géré par FIL Gestion

Objectifs et politique d'Investissement

- La classification du Compartiment est « actions internationales ».
- Le Compartiment vise à surperformer son indicateur de référence, l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis), au travers d'une gestion dynamique par la sélection d'un portefeuille de valeurs européennes.
- L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type « descendante » (ou « Top Down »).
- Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

  Le gestionnaire de Fidelity Europe choisit les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'univers des actions européennes.
- Au moins 75 % des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.
- Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % maximum de l'actif net.
- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés règlementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.
- Le Compartiment est éligible au PEA.
- Les sommes distribuables sont capitalisées dans le cours de l'action.
- La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, au Royaume-Uni et des jours de bourse fermés à Londres et à Paris. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain.
- La durée d'investissement recommandée est 5 ans et doit être considérée comme un placement à long terme. Par conséquent, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

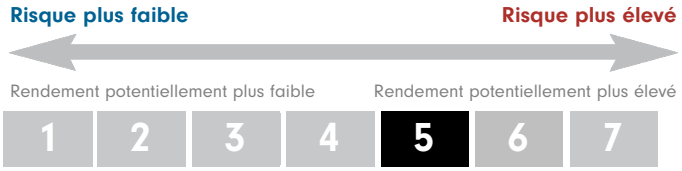

- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques sur la volatilité, selon les règles prévues par l'Union Européenne. La volatilité est influencée par les fluctuations des cours des marchés, des devises et des taux d'intérêt qui peuvent être affectés de manière imprévisible par différents facteurs dont des évènements politiques et économiques.
- La catégorie de risque pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque affichée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le Compartiment se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions internationales, qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Fidelity™ INTERNATIONAL

Frais pour ce Fonds (ISIN: FR0000008674)

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,50%
Frais de sortie	Néant
Frais d'arbitrage	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1 ,90%

Frais prélevés par le Fonds, dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des chiffres maximum. Dans certains cas, vous pouvez être amené à payer moins. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier / distributeur.
Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice clos au 30/12/2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas:

- les commissions de performance (le cas échéant);
- les frais de transaction, excepté dans le cas des frais d'entrée/ de sortie payés par le Fonds pour l'achat ou la vente de parts à d'autres organismes de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la partie relative aux Charges dans le dernier Prospectus disponible sur le site www.fidelity.fr

Performances passées

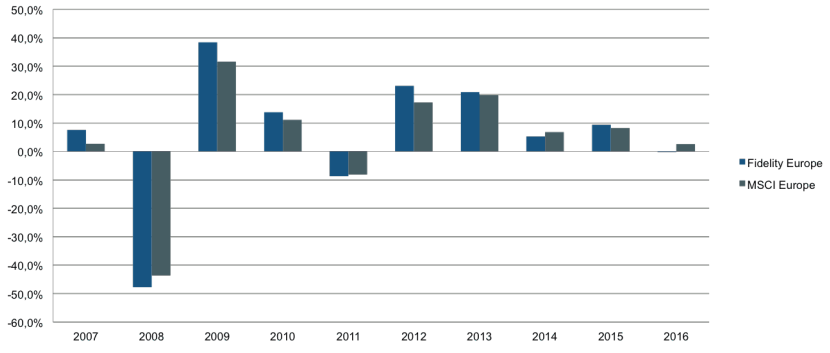

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fidelity Europe	7,62%	-47,80%	38,48%	13,82%	-8,64%	23,11%	20,95%	5,32%	9,44%	-0,20%
MSCI Europe	2,69%	-43,65%	31,60%	11,10%	-8,08%	17,29%	19,82%	6,84%	8,22%	2,58%

Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.
Le cas échéant, les performances passées indiquées prennent en compte tous les frais courants sauf les frais d'entrée/ de sortie.
Le Compartiment a été lancé le 09/10/2001.
Les performances passées ont été calculées en EUR.

Le cas échéant, les évènements ayant lieu au cours de la durée de vie du Fonds susceptibles d'avoir affecté l'historique de performance sont signalés par un "*" dans le graphique. Ils peuvent inclure des changements de l'objectif du Fonds. Ces évènements figurent en détails sur notre site Internet. Le cas échéant, l'indice de référence actuel est repris en détail à la section Objectifs d'Investissement. Les anciens indices de référence peuvent être trouvés dans le rapport annuel et les comptes annuels.

Informations pratiques

- Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.
- Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Prospectus et aux rapports périodiques. Ces documents sont disponibles en langue française et autres langues principales gratuitement auprès de FIL Gestion - Washington Plaza, 29 rue de Berri 75008 Paris, des distributeurs ou en ligne à tout moment sur www.fidelity.fr
- Le présent document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM et sont disponibles selon les mêmes modalités décrites ci-dessus.
- L'actif et le passif des compartiments sont ségrégués ; par conséquent les compartiments ne sont pas solidaires entre eux.
- Vous pouvez échanger une action détenue dans un compartiment contre une action d'un autre compartiment. Des informations détaillées sur les règles d'échange figurent dans le Prospectus.
- Les valeurs liquidatives sont disponibles auprès du siège social de l'OPCVM. Elles sont également publiées sur le site internet de la société de gestion : www.fidelity.fr
- La législation fiscale en France peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal pour plus de détails.
- La responsabilité de FIL Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.
- Le résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr. Un exemplaire imprimé de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande.

Pays dans lequel ce Compartiment est agréé : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Pays dans lequel FIL Gestion est agréée : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/07/2017.

Fidelity INTERNATIONAL

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY (FCE20070172)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : P
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part P est réservée au réseau de commercialisation Cardif.

Classification du compartiment : "Actions internationales"

Le compartiment est nourricier du compartiment «FIDELITY EUROPE» (Isin FR0000008674) de la SICAV «FIDELITY SICAV» également classé en «Actions Internationales».

A ce titre, l'actif du compartiment MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE FIDELITY est investi en totalité et en permanence en actions dudit compartiment de la SICAV et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de la SICAV maître.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion, et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux de la SICAV maître.

Le compartiment maître vise à surperformer son indice de référence MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) au travers d'une gestion dynamique.L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche «ascendante» (ou «Bottom-up»). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type «descendante» (ou «Top Down»).

Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, mais avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

Au moins 75% des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le compartiment maître peut investir en actions de petites, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25% de l'actif net. Le compartiment maître peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.

Autres informations :

Durée de placement recommandée: 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Objectifs et politique d'investissement ».

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	3,13% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

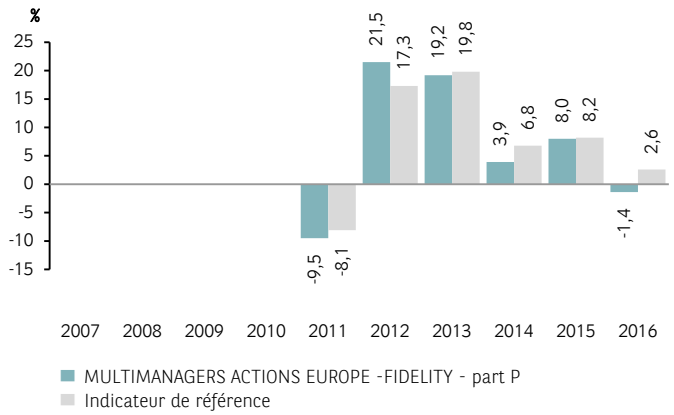

- Les performances concernent uniquement la part P et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part P a été créée le 18 février 2010 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire de la SICAV maitre est disponible sur le site www.fidelity.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Fidelity Europe

un Compartiment de Fidelity SICAV

(ISIN: FR0000008674)

Ce Compartiment est géré par FIL Gestion

Objectifs et politique d'Investissement

- La classification du Compartiment est « actions internationales ».
- Le Compartiment vise à surperformer son indicateur de référence, l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis), au travers d'une gestion dynamique par la sélection d'un portefeuille de valeurs européennes.
- L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type « descendante » (ou « Top Down »).
- Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

  Le gestionnaire de Fidelity Europe choisit les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'univers des actions européennes.
- Au moins 75 % des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.
- Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % maximum de l'actif net.
- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés règlementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.
- Le Compartiment est éligible au PEA.
- Les sommes distribuables sont capitalisées dans le cours de l'action.
- La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, au Royaume-Uni et des jours de bourse fermés à Londres et à Paris. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain.
- La durée d'investissement recommandée est 5 ans et doit être considérée comme un placement à long terme. Par conséquent, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

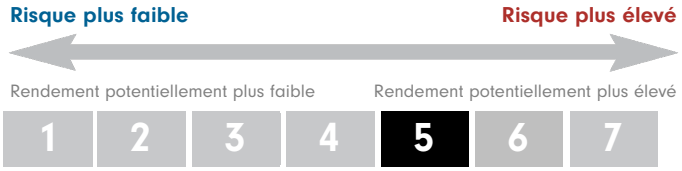

- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques sur la volatilité, selon les règles prévues par l'Union Européenne. La volatilité est influencée par les fluctuations des cours des marchés, des devises et des taux d'intérêt qui peuvent être affectés de manière imprévisible par différents facteurs dont des évènements politiques et économiques.
- La catégorie de risque pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque affichée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le Compartiment se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions internationales, qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Fidelity™ INTERNATIONAL

Frais pour ce Fonds (ISIN: FR0000008674)

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,50%
Frais de sortie	Néant
Frais d'arbitrage	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1 ,90%

Frais prélevés par le Fonds, dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des chiffres maximum. Dans certains cas, vous pouvez être amené à payer moins. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier / distributeur.
Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice clos au 30/12/2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas:

- les commissions de performance (le cas échéant);
- les frais de transaction, excepté dans le cas des frais d'entrée/ de sortie payés par le Fonds pour l'achat ou la vente de parts à d'autres organismes de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la partie relative aux Charges dans le dernier Prospectus disponible sur le site www.fidelity.fr

Performances passées

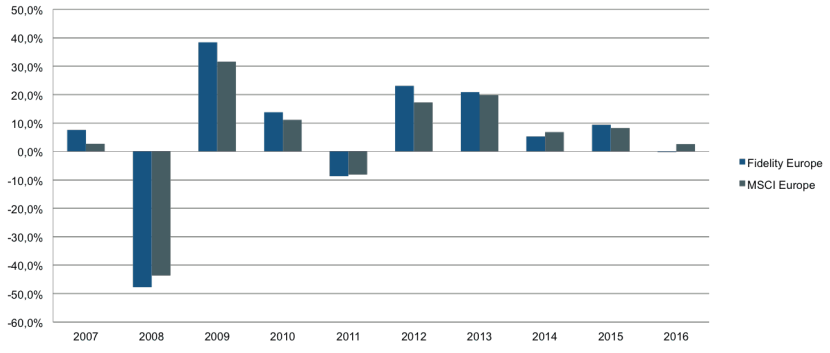

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fidelity Europe	7,62%	-47,80%	38,48%	13,82%	-8,64%	23,11%	20,95%	5,32%	9,44%	-0,20%
MSCI Europe	2,69%	-43,65%	31,60%	11,10%	-8,08%	17,29%	19,82%	6,84%	8,22%	2,58%

Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.
Le cas échéant, les performances passées indiquées prennent en compte tous les frais courants sauf les frais d'entrée/ de sortie.
Le Compartiment a été lancé le 09/10/2001.
Les performances passées ont été calculées en EUR.

Le cas échéant, les évènements ayant lieu au cours de la durée de vie du Fonds susceptibles d'avoir affecté l'historique de performance sont signalés par un "*" dans le graphique. Ils peuvent inclure des changements de l'objectif du Fonds. Ces évènements figurent en détails sur notre site Internet. Le cas échéant, l'indice de référence actuel est repris en détail à la section Objectifs d'Investissement. Les anciens indices de référence peuvent être trouvés dans le rapport annuel et les comptes annuels.

Informations pratiques

- Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.
- Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Prospectus et aux rapports périodiques. Ces documents sont disponibles en langue française et autres langues principales gratuitement auprès de FIL Gestion - Washington Plaza, 29 rue de Berri 75008 Paris, des distributeurs ou en ligne à tout moment sur www.fidelity.fr
- Le présent document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM et sont disponibles selon les mêmes modalités décrites ci-dessus.
- L'actif et le passif des compartiments sont ségrégués ; par conséquent les compartiments ne sont pas solidaires entre eux.
- Vous pouvez échanger une action détenue dans un compartiment contre une action d'un autre compartiment. Des informations détaillées sur les règles d'échange figurent dans le Prospectus.
- Les valeurs liquidatives sont disponibles auprès du siège social de l'OPCVM. Elles sont également publiées sur le site internet de la société de gestion : www.fidelity.fr
- La législation fiscale en France peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal pour plus de détails.
- La responsabilité de FIL Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.
- Le résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr. Un exemplaire imprimé de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande.

Pays dans lequel ce Compartiment est agréé : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Pays dans lequel FIL Gestion est agréée : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/07/2017.

Fidelity INTERNATIONAL

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY (FCE20070172)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE -FIDELITY
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : S
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part S est réservée aux entreprises dont l'investissement de l'ensemble des salariés est supérieur ou égal à 5 millions d'euros, quelque soit le réseau de commercialisation.

Classification du compartiment : "Actions internationales"

Le compartiment est nourricier du compartiment «FIDELITY EUROPE» (Isin FR0000008674) de la SICAV «FIDELITY SICAV» également classé en «Actions Internationales».

A ce titre, l'actif du compartiment MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE FIDELITY est investi en totalité et en permanence en actions dudit compartiment de la SICAV et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres et des rétrocessions en faveur du compartiment émanant de la société de gestion de la SICAV maître.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion, et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux de la SICAV maître.

Le compartiment maître vise à surperformer son indice de référence MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) au travers d'une gestion dynamique.L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche «ascendante» (ou «Bottom-up»). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type «descendante» (ou «Top Down»).

Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, mais avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

Au moins 75% des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le compartiment maître peut investir en actions de petites, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25% de l'actif net. Le compartiment maître peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.

Autres informations :

Durée de placement recommandée: 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachat sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat de la SICAV maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Objectifs et politique d'investissement ».

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,83% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

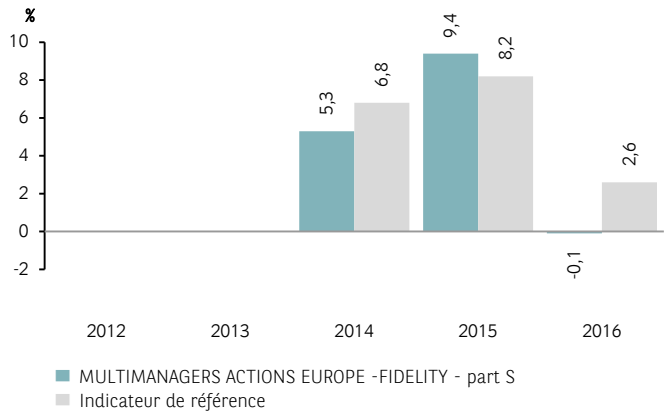

- Les performances concernent uniquement la part S et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part S a été créée le 12 mars 2013 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire de la SICAV maitre est disponible sur le site www.fidelity.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Fidelity Europe

un Compartiment de Fidelity SICAV

(ISIN: FR0000008674)

Ce Compartiment est géré par FIL Gestion

Objectifs et politique d'Investissement

- La classification du Compartiment est « actions internationales ».
- Le Compartiment vise à surperformer son indicateur de référence, l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis), au travers d'une gestion dynamique par la sélection d'un portefeuille de valeurs européennes.
- L'approche de gestion repose sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). La structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type « descendante » (ou « Top Down »).
- Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indicateur de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indicateur de référence.

  Le gestionnaire de Fidelity Europe choisit les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'univers des actions européennes.
- Au moins 75 % des actifs sont investis en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA. Les investissements sont réalisés principalement en direct (via des titres vifs). Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations, l'exposition aux petites capitalisations pouvant atteindre jusqu'à 100% de l'actif net.
- Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % maximum de l'actif net.
- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés règlementés ou de gré à gré, en vue d'exposer (sans surexposer) ou couvrir le portefeuille.
- Le Compartiment est éligible au PEA.
- Les sommes distribuables sont capitalisées dans le cours de l'action.
- La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, au Royaume-Uni et des jours de bourse fermés à Londres et à Paris. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain.
- La durée d'investissement recommandée est 5 ans et doit être considérée comme un placement à long terme. Par conséquent, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

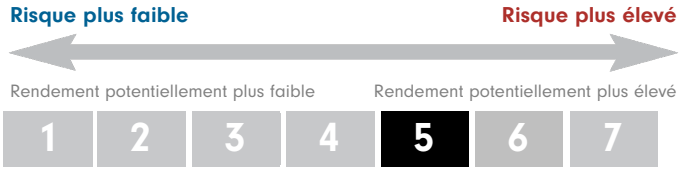

- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques sur la volatilité, selon les règles prévues par l'Union Européenne. La volatilité est influencée par les fluctuations des cours des marchés, des devises et des taux d'intérêt qui peuvent être affectés de manière imprévisible par différents facteurs dont des évènements politiques et économiques.
- La catégorie de risque pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque affichée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le Compartiment se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions internationales, qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Fidelity™ INTERNATIONAL

Frais pour ce Fonds (ISIN: FR0000008674)

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,50%
Frais de sortie	Néant
Frais d'arbitrage	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1 ,90%

Frais prélevés par le Fonds, dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des chiffres maximum. Dans certains cas, vous pouvez être amené à payer moins. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier / distributeur.
Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice clos au 30/12/2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas:

- les commissions de performance (le cas échéant);
- les frais de transaction, excepté dans le cas des frais d'entrée/ de sortie payés par le Fonds pour l'achat ou la vente de parts à d'autres organismes de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la partie relative aux Charges dans le dernier Prospectus disponible sur le site www.fidelity.fr

Performances passées

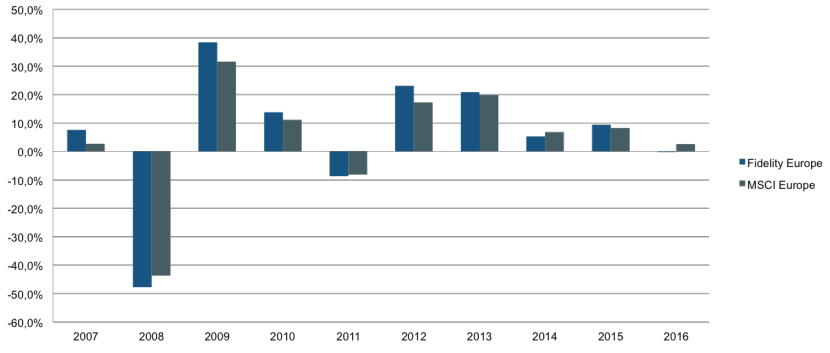

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fidelity Europe	7,62%	-47,80%	38,48%	13,82%	-8,64%	23,11%	20,95%	5,32%	9,44%	-0,20%
MSCI Europe	2,69%	-43,65%	31,60%	11,10%	-8,08%	17,29%	19,82%	6,84%	8,22%	2,58%

Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.
Le cas échéant, les performances passées indiquées prennent en compte tous les frais courants sauf les frais d'entrée/ de sortie.
Le Compartiment a été lancé le 09/10/2001.
Les performances passées ont été calculées en EUR.

Le cas échéant, les évènements ayant lieu au cours de la durée de vie du Fonds susceptibles d'avoir affecté l'historique de performance sont signalés par un "*" dans le graphique. Ils peuvent inclure des changements de l'objectif du Fonds. Ces évènements figurent en détails sur notre site Internet. Le cas échéant, l'indice de référence actuel est repris en détail à la section Objectifs d'Investissement. Les anciens indices de référence peuvent être trouvés dans le rapport annuel et les comptes annuels.

Informations pratiques

- Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services.
- Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Prospectus et aux rapports périodiques. Ces documents sont disponibles en langue française et autres langues principales gratuitement auprès de FIL Gestion - Washington Plaza, 29 rue de Berri 75008 Paris, des distributeurs ou en ligne à tout moment sur www.fidelity.fr
- Le présent document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM et sont disponibles selon les mêmes modalités décrites ci-dessus.
- L'actif et le passif des compartiments sont ségrégués ; par conséquent les compartiments ne sont pas solidaires entre eux.
- Vous pouvez échanger une action détenue dans un compartiment contre une action d'un autre compartiment. Des informations détaillées sur les règles d'échange figurent dans le Prospectus.
- Les valeurs liquidatives sont disponibles auprès du siège social de l'OPCVM. Elles sont également publiées sur le site internet de la société de gestion : www.fidelity.fr
- La législation fiscale en France peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal pour plus de détails.
- La responsabilité de FIL Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCVM.
- Le résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr. Un exemplaire imprimé de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande.

Pays dans lequel ce Compartiment est agréé : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Pays dans lequel FIL Gestion est agréée : France. L'Autorité de surveillance est : Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/07/2017.

Fidelity INTERNATIONAL

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON (FCE20070176)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classic
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.
Classification du compartiment : "Actions internationales"
A ce titre, l'objectif de gestion du Fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, est de surperformer l'indicateur de référence MSCI EUROPE.
Le FCPE est investi à hauteur de 100% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés européennes ou ayant leur activité principale en Europe.
Il est précisé que le FCPE est investi à hauteur de 79% maximum dans le compartiment «FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND» (part Acc) de la SICAV de droit luxembourgeois «FRANKLIN TEMPLETON ACTIONS EUROPE» et, pour le solde, en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, et/ou en liquidités.

Autres informations :
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,88% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

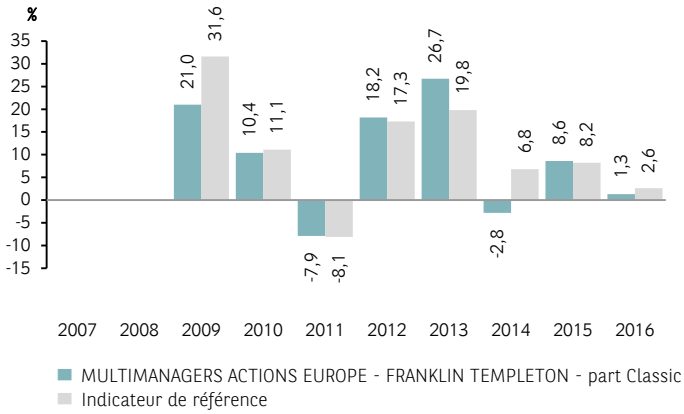

- Les performances concernent uniquement la part Classic et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part Classic a été créée le 16 mai 2008 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - un membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON (FCE20070176)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : I
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part I est réservée au réseau de commercialisation hors groupe BNP Paribas, à savoir, conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers et distributeurs extérieurs au groupe BNP Paribas.
Classification du compartiment : "Actions internationales"
A ce titre, l'objectif de gestion du Fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, est de surperformer l'indicateur de référence MSCI EUROPE.
Le FCPE est investi à hauteur de 100% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés européennes ou ayant leur activité principale en Europe.
Il est précisé que le FCPE est investi à hauteur de 79% maximum dans le compartiment «FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND» (part Acc) de la SICAV de droit luxembourgeois «FRANKLIN TEMPLETON ACTIONS EUROPE» et, pour le solde, en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, et/ou en liquidités.

Autres informations :
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,57% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

Performances passées

La part «I» ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - un membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés.

  Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,

  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON (FCE20070176)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : P
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part P est réservée au réseau de commercialisation Cardif.
Classification du compartiment : "Actions internationales"
A ce titre, l'objectif de gestion du Fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, est de surperformer l'indicateur de référence MSCI EUROPE.
Le FCPE est investi à hauteur de 100% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés européennes ou ayant leur activité principale en Europe.
Il est précisé que le FCPE est investi à hauteur de 79% maximum dans le compartiment «FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND» (part Acc) de la SICAV de droit luxembourgeois «FRANKLIN TEMPLETON ACTIONS EUROPE» et, pour le solde, en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, et/ou en liquidités.

Autres informations :
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	3,09% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

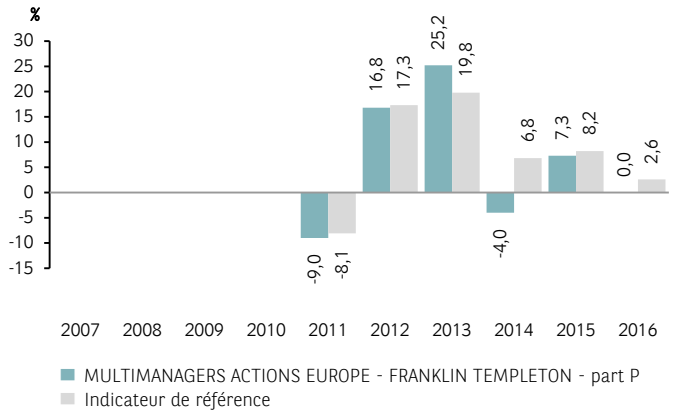

- Les performances concernent uniquement la part P et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part P a été créée le 15 avril 2010 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - un membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés.

  Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,

  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON (FCE20070176)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS EUROPE - FRANKLIN TEMPLETON
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : S
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part S est réservée aux entreprises dont l'investissement de l'ensemble des salariés est supérieur ou égal à 5 millions d'euros, quelque soit le réseau de commercialisation.
Classification du compartiment : "Actions internationales"
A ce titre, l'objectif de gestion du Fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, est de surperformer l'indicateur de référence MSCI EUROPE.
Le FCPE est investi à hauteur de 100% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés européennes ou ayant leur activité principale en Europe.
Il est précisé que le FCPE est investi à hauteur de 79% maximum dans le compartiment «FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND» (part Acc) de la SICAV de droit luxembourgeois «FRANKLIN TEMPLETON ACTIONS EUROPE» et, pour le solde, en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, et/ou en liquidités.

Autres informations :
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,77% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

Performances passées

La part «S» ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - un membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés.

  Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,

  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC (FCE20070230)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classic
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.
Classification du compartiment : "Actions internationales"
Le compartiment est un fonds nourricier du FCP «CARMIGNAC INVESTISSEMENT» également classé en «Actions Internationales».
A ce titre, l'actif du compartiment est investi en permanence à 98% minimum dans la part A dudit FCP maître, à 2% maximum dans la part E de ce même FCP et, à titre accessoire, en liquidités.
La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en raison des frais de gestion propres du compartiment.
L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

• Le fonds maître *a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.*
• *L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis.*
• *Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :*
- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net.
• *L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.*
• *La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.*
• *Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.*
• *Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.*
• *La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.*
• *Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.*
•*Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.*

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé « Autres informations" au sein de la section "Objectif et politique d'investissement" du DICI dudit fonds maître annexé au présent document.
- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,21% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

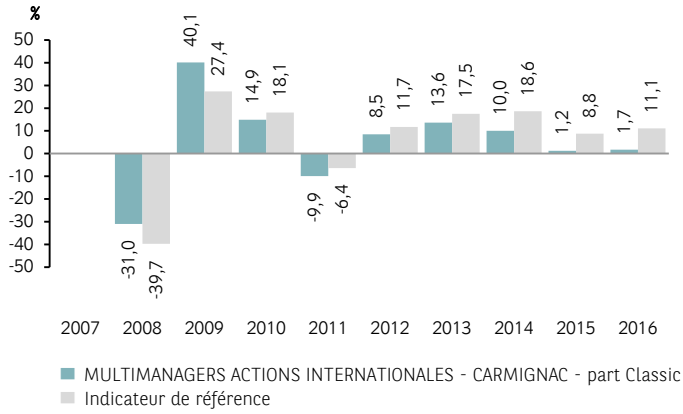

- Les performances concernent uniquement la part Classic et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part Classic a été créée le 8 janvier 2008 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :
  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :
  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Investissement

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010148981)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.
- L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.
- Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125 % de l'actif net.

- L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
- La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
- Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
- Cette part est une part de capitalisation.
- Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.

Autres informations :

- La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
- Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
- Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

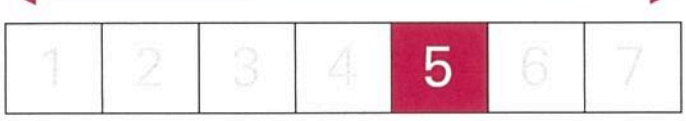

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux actions internationales à hauteur d'au moins 60 % de son actif net.
- Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance dépasse 10% de performance depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.
Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).
Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

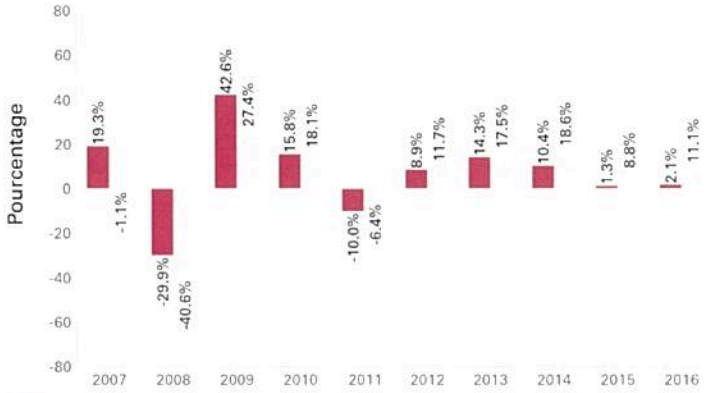

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : MSCI AC WORLD NR (USD)

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC (FCE20070230)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : I
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part I est réservée au réseau de commercialisation hors groupe BNP Paribas, à savoir, conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers et distributeurs extérieurs au groupe BNP Paribas.

Classification du compartiment : "Actions internationales"

Le compartiment est un fonds nourricier du FCP «CARMIGNAC INVESTISSEMENT» également classé en «Actions Internationales».

A ce titre, l'actif du compartiment est investi en permanence à 98% minimum dans la part A dudit FCP maître, à 2% maximum dans la part E de ce même FCP et, à titre accessoire, en liquidités.

La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en raison des frais de gestion propres du compartiment.

L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

• Le fonds maître *a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.*

• *L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis.*

• *Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :*

- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)

- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net.

• *L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.*

• *La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.*

• *Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.*

• *Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.*

• *La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.*

• *Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.*

•*Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.*

Autres informations :

Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé "autres informations" au sein de la section "Objectif et politique d'investissement" du DICI du fonds maître annexé au présent document.
- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,71% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

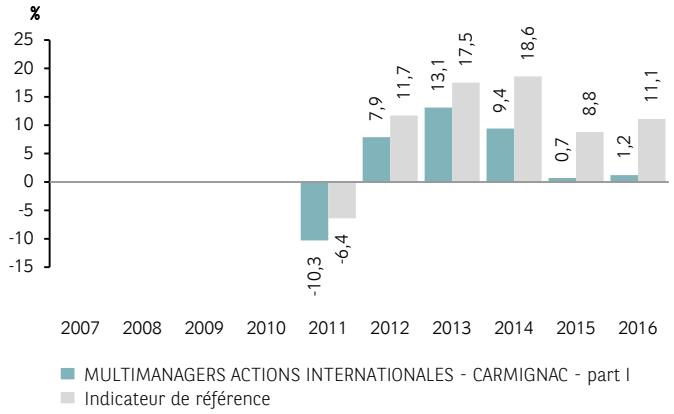

- Les performances concernent uniquement la part I et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part I a été créée le 5 février 2010 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Investissement

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010148981)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.
- L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.
- Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125 % de l'actif net.

- L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
- La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
- Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
- Cette part est une part de capitalisation.
- Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.

Autres informations :

- La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
- Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
- Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

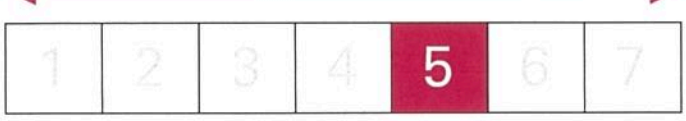

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux actions internationales à hauteur d'au moins 60 % de son actif net.
- Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance dépasse 10% de performance depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.
Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).
Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

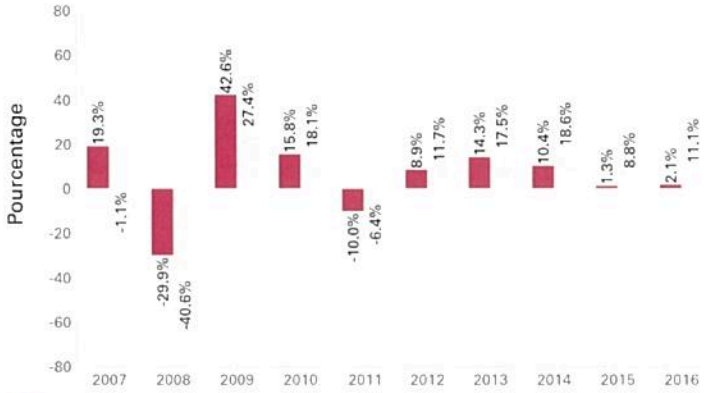

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : MSCI AC WORLD NR (USD)

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC (FCE20070230)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : P
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part P est réservée au réseau de commercialisation Cardif.
Classification du compartiment : "Actions internationales"
Le compartiment est un fonds nourricier du FCP «CARMIGNAC INVESTISSEMENT» également classé en «Actions Internationales».
A ce titre, l'actif du compartiment est investi en permanence à 98% minimum dans la part A dudit FCP maître, à 2% maximum dans la part E de ce même FCP et, à titre accessoire, en liquidités.
La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en raison des frais de gestion propres du compartiment.
L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

• Le fonds maître *a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.*
• *L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis.*
• *Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :*
- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net.
• *L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.*
• *La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.*
• *Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.*
• *Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.*
• *La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.*
• *Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.*
•*Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.*

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé "Autres informations" au sein de la section "Objectif et politique d'investissement" du DICI dudit fonds maître annexé au préent document.
- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	3,21% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

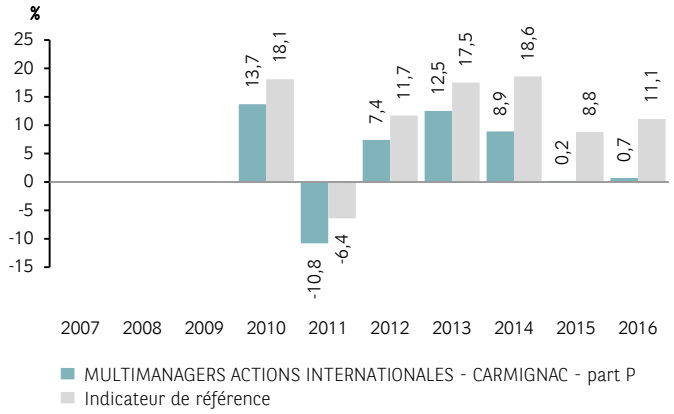

- Les performances concernent uniquement la part P et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part P a été créée le 21 décembre 2009 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Investissement

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010148981)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.
- L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.
- Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125 % de l'actif net.

- L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
- La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
- Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
- Cette part est une part de capitalisation.
- Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.

Autres informations :

- La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
- Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
- Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

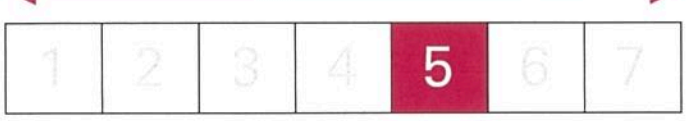

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux actions internationales à hauteur d'au moins 60 % de son actif net.
- Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance dépasse 10% de performance depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.
Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).
Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

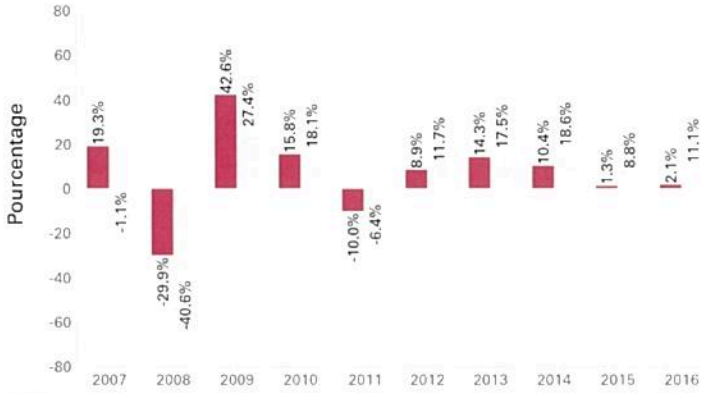

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : MSCI AC WORLD NR (USD)

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC (FCE20070230)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - CARMIGNAC
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : S
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part S est réservée aux entreprises dont l'investissement de l'ensemble des salariés est supérieur ou égal à 5 millions d'euros, quelque soit le réseau de commercialisation.

Classification du compartiment : "Actions internationales"

Le compartiment est un fonds nourricier du FCP «CARMIGNAC INVESTISSEMENT» également classé en «Actions Internationales».

A ce titre, l'actif du compartiment est investi en permanence à 98% minimum dans la part A dudit FCP maître, à 2% maximum dans la part E de ce même FCP et, à titre accessoire, en liquidités.

La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en raison des frais de gestion propres du compartiment.

L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

• Le fonds maître *a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.*

• *L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis.*

• *Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :*

- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)

- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net.

• *L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.*

• *La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.*

• *Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.*

• *Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.*

• *La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.*

• *Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.*

•*Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.*

Autres informations :

Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé "Autres informations" au sein de la section "Objectif et politique d'investissement" du DICI dudit fonds maître annexé au présent document.
- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,91% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

- Les performances concernent uniquement la part S et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part S a été créée le 1 septembre 2011 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Investissement

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010148981)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.
- L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.
- Le fonds est investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125 % de l'actif net.

- L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
- La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
- Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
- Cette part est une part de capitalisation.
- Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.

Autres informations :

- La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
- Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices) : devises, taux, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 20% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
- Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

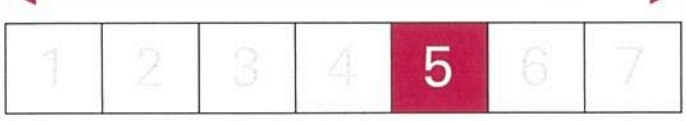

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux actions internationales à hauteur d'au moins 60 % de son actif net.
- Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance dépasse 10% de performance depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.
Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).
Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

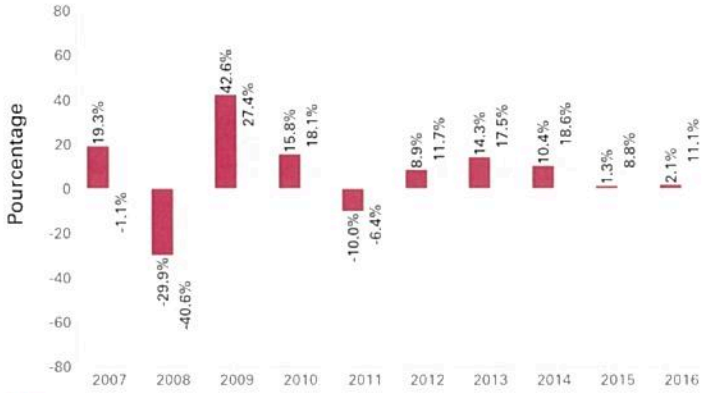

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : MSCI AC WORLD NR (USD)

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS (FCE20080171)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classic
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.
Classification du compartiment : "Actions internationales"

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer l'indicateur de référence MSCI World. Pour ce faire, le FCPE investira l'essentiel de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés Internationales.
A ce titre, le FCPE est investi à hauteur de 75%, avec une marge de + ou -4%, dans la classe d'actions «LC» du compartiment «DEUTSCHE INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND» (LU0826452848) de la SICAV «DEUTSCHE INVEST II» et le solde en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA et/ou en liquidités et/ou en OPCVM et/ou FIA «monétaire» et/ou «monétaire court terme».

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité, liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,88% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

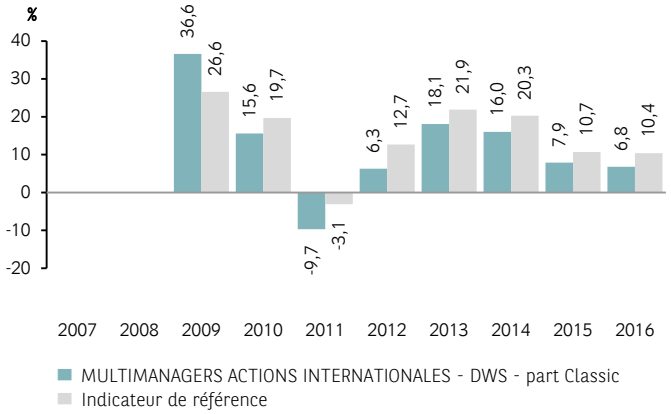

- Les performances concernent uniquement la part Classic et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part Classic a été créée le 6 octobre 2008 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS (FCE20080171)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : I
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part I est réservée au réseau de commercialisation hors groupe BNP Paribas, à savoir, conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers et distributeurs extérieurs au groupe BNP Paribas.
Classification du compartiment : "Actions internationales"

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer l'indicateur de référence MSCI World. Pour ce faire, le FCPE investira l'essentiel de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés Internationales.
A ce titre, le FCPE est investi à hauteur de 75%, avec une marge de + ou -4%, dans la classe d'actions «LC» du compartiment «DEUTSCHE INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND» (LU0826452848) de la SICAV «DEUTSCHE INVEST II» et le solde en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA et/ou en liquidités et/ou en OPCVM et/ou FIA «monétaire» et/ou «monétaire court terme».

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité, liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,58% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

Performances passées

La part «I» ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS (FCE20080171)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : P
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part P est réservée au réseau de commercialisation Cardif.
Classification du compartiment : "Actions internationales"

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer l'indicateur de référence MSCI World. Pour ce faire, le FCPE investira l'essentiel de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés Internationales.
A ce titre, le FCPE est investi à hauteur de 75%, avec une marge de + ou -4%, dans la classe d'actions «LC» du compartiment «DEUTSCHE INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND» (LU0826452848) de la SICAV «DEUTSCHE INVEST II» et le solde en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA et/ou en liquidités et/ou en OPCVM et/ou FIA «monétaire» et/ou «monétaire court terme».

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité, liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	3,08% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

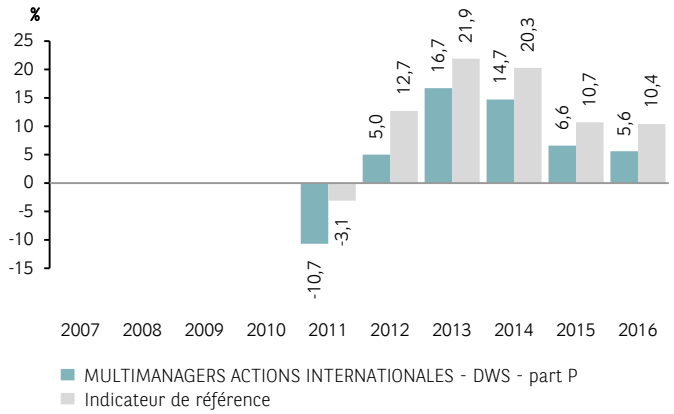

- Les performances concernent uniquement la part P et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part P a été créée le 1 octobre 2010 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS (FCE20080171)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : S
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part S est réservée aux entreprises dont l'investissement de l'ensemble des salariés est supérieur ou égal à 5 millions d'euros, quelque soit le réseau de commercialisation.
Classification du compartiment : "Actions internationales"

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer l'indicateur de référence MSCI World. Pour ce faire, le FCPE investira l'essentiel de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés Internationales.
A ce titre, le FCPE est investi à hauteur de 75%, avec une marge de + ou -4%, dans la classe d'actions «LC» du compartiment «DEUTSCHE INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND» (LU0826452848) de la SICAV «DEUTSCHE INVEST II» et le solde en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA et/ou en liquidités et/ou en OPCVM et/ou FIA «monétaire» et/ou «monétaire court terme».

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité, liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,78% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

Performances passées

La part «S» ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM (FCE20070180)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classic
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"

Le compartiment est nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) «EDMOND DE ROTSCHILD TRICOLORE RENDEMENT». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence dans la part C (Isin FR0010588343) du FCP maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais propres. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement. Son indicateur de référence est le SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

L'OPCVM opère une gestion active de «stock-picking» d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises. Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.

Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.

- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.

- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER). En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :

- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.

- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.

- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.

Autres informations :

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats, accompagnées sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Autres informations » de la partie « Objectifs et politique d'investissement ».

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,23% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

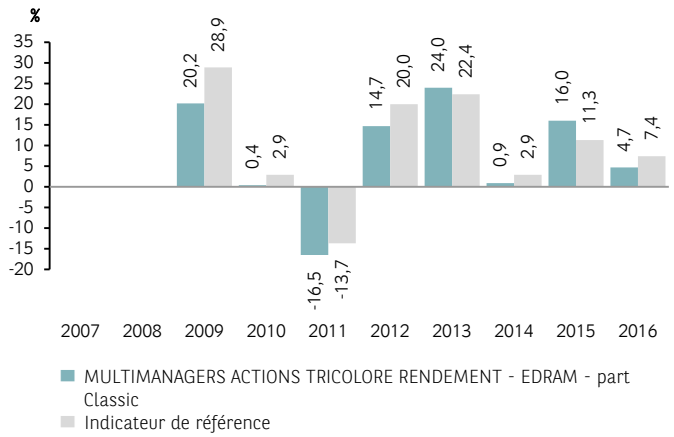

- Les performances concernent uniquement la part Classic et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part Classic a été créée le 11 mars 2008 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :
  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désignés par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :
  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

EDMOND DE ROTHSCHILD

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EDMOND DE ROTHSCHILD TRICOLORE RENDEMENT

(EdR Tricolore Rendement)

Part : **C** - ISIN : FR0010588343

OPCVM soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères d'analyse, financiers et extra-financiers seront définis dans la stratégie d'investissement.

Indicateur de référence : SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : L'OPCVM opère une gestion active de « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.
Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.
Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :
- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.
- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER).
En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :
- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.
- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.
- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.
Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, l'OPCVM pourra être investi en parts ou actions d'OPC.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.
Cet OPCVM est noté en catégorie 6, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :
Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.
Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part C	2,09 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance** **Méthode** : 15 % par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence SBF 120 dividendes nets réinvestis	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Septembre 2016
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

** Le chiffre indiqué correspond à la commission de performance mise en paiement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSEES

Performances annuelles passées de Edmond de Rothschild Tricolore
Rendement Part C en Euro (en %)

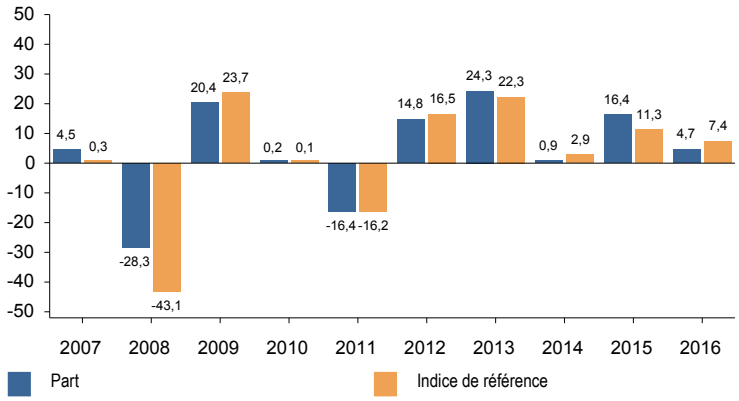

A : Depuis le 01/02/2013 l'indice de référence est SBF 120 (NR)

Création de la part : Décembre 1998

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis pour la part et pour l'indice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au PEA)
Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.
Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France
Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25
e-mail : info@edram.fr

Allemagne/Autriche
00 49 6 92 44 33 02 00
info@edram.de

Espagne
00 34 9 17 89 32 20
info@edram.es

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/07/2017.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM (FCE20070180)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : I
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part I est réservée au réseau de commercialisation hors groupe BNP Paribas, à savoir, conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers et distributeurs extérieurs au groupe BNP Paribas.

Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"

Le compartiment est nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) «EDMOND DE ROTSCHILD TRICOLORE RENDEMENT». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence dans la part C (Isin FR0010588343) du FCP maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais propres. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement. Son indicateur de référence est le SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

L'OPCVM opère une gestion active de «stock-picking» d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises. Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.

Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.

- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.

- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER). En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :

- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.

- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.

- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.

Autres informations :

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats, accompagnées sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Autres informations » de la partie « Objectifs et politique d'investissement ».

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,73% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

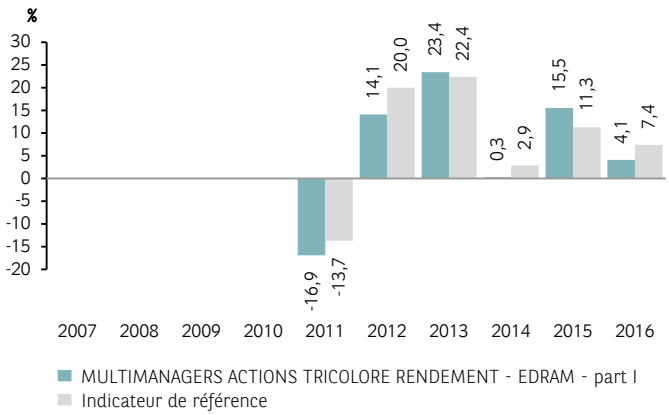

- Les performances concernent uniquement la part I et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part I a été créée le 24 juin 2010 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désignés par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

EDMOND DE ROTHSCHILD

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EDMOND DE ROTHSCHILD TRICOLORE RENDEMENT

(EdR Tricolore Rendement)

Part : **C** - ISIN : FR0010588343

OPCVM soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères d'analyse, financiers et extra-financiers seront définis dans la stratégie d'investissement.

Indicateur de référence : SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : L'OPCVM opère une gestion active de « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.
Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.
Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :
- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.
- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER).
En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :
- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.
- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.
- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.
Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, l'OPCVM pourra être investi en parts ou actions d'OPC.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.
Cet OPCVM est noté en catégorie 6, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :
Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.
Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part C	2,09 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance** **Méthode** : 15 % par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence SBF 120 dividendes nets réinvestis	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Septembre 2016
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

** Le chiffre indiqué correspond à la commission de performance mise en paiement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSEES

Performances annuelles passées de Edmond de Rothschild Tricolore
Rendement Part C en Euro (en %)

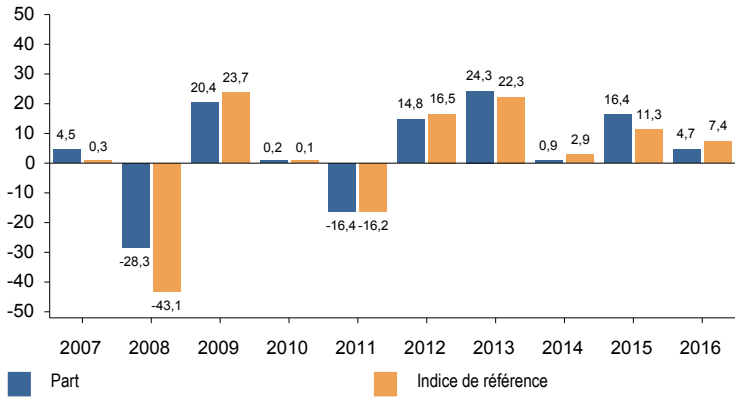

A : Depuis le 01/02/2013 l'indice de référence est SBF 120 (NR)

Création de la part : Décembre 1998

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis pour la part et pour l'indice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au PEA)
Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.
Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France
Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25
e-mail : info@edram.fr

Allemagne/Autriche
00 49 6 92 44 33 02 00
info@edram.de

Espagne
00 34 9 17 89 32 20
info@edram.es

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/07/2017.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM (FCE20070180)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : P
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part P est réservée au réseau de commercialisation Cardif.
Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"
Le compartiment est nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) «EDMOND DE ROTSCHILD TRICOLORE RENDEMENT». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence dans la part C (Isin FR0010588343) du FCP maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais propres. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.
La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement. Son indicateur de référence est le SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis
L'OPCVM opère une gestion active de «stock-picking» d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises. Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.
Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :
- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.
- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER). En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :
- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.
- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.
- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.
Autres informations :
Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats, accompagnées sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Autres informations » de la partie « Objectifs et politique d'investissement ».

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	3,23% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

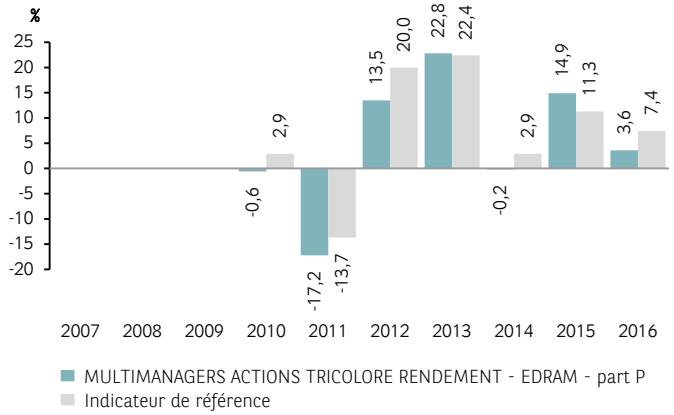

- Les performances concernent uniquement la part P et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part P a été créée le 6 avril 2009 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désignés par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

EDMOND DE ROTHSCHILD

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EDMOND DE ROTHSCHILD TRICOLORE RENDEMENT

(EdR Tricolore Rendement)

Part : **C** - ISIN : FR0010588343

OPCVM soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères d'analyse, financiers et extra-financiers seront définis dans la stratégie d'investissement.

Indicateur de référence : SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : L'OPCVM opère une gestion active de « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.
Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.
Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :
- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.
- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER).
En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :
- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.
- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.
- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.
Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, l'OPCVM pourra être investi en parts ou actions d'OPC.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.
Cet OPCVM est noté en catégorie 6, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :
Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.
Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part C	2,09 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance** **Méthode** : 15 % par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence SBF 120 dividendes nets réinvestis	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Septembre 2016
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

** Le chiffre indiqué correspond à la commission de performance mise en paiement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSEES

Performances annuelles passées de Edmond de Rothschild Tricolore
Rendement Part C en Euro (en %)

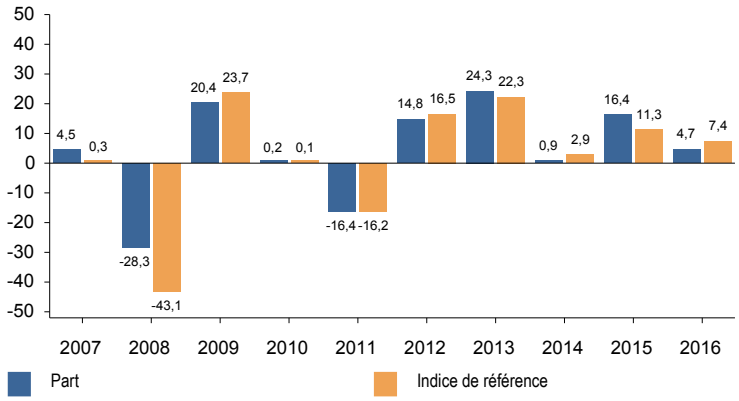

A : Depuis le 01/02/2013 l'indice de référence est SBF 120 (NR)

Création de la part : Décembre 1998

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis pour la part et pour l'indice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au PEA)
Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.
Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France
Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25
e-mail : info@edram.fr

Allemagne/Autriche
00 49 6 92 44 33 02 00
info@edram.de

Espagne
00 34 9 17 89 32 20
info@edram.es

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/07/2017.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM (FCE20070180)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS ACTIONS TRICOLORE RENDEMENT - EDRAM
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : S
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part S est réservée aux entreprises dont l'investissement de l'ensemble des salariés est supérieur ou égal à 5 millions d'euros, quelque soit le réseau de commercialisation.

Classification du compartiment : "Actions de pays de la zone Euro"

Le compartiment est nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) «EDMOND DE ROTSCHILD TRICOLORE RENDEMENT». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier est investi en totalité et en permanence dans la part C (Isin FR0010588343) du FCP maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître en raison de ses frais propres. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître.

La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères de sélection seront définis dans la stratégie d'investissement. Son indicateur de référence est le SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

L'OPCVM opère une gestion active de «stock-picking» d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises. Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.

Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :

- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.

- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.

- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER). En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :

- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.

- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.

- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.

Autres informations :

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats, accompagnées sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître sont détaillées dans son DICI, dans la rubrique « Autres informations » de la partie « Objectifs et politique d'investissement ».

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,93% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

Performances passées

La part «S» ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :AMUNDI TENUE DE COMPTE,BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désignés par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

EDMOND DE ROTHSCHILD

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EDMOND DE ROTHSCHILD TRICOLORE RENDEMENT

(EdR Tricolore Rendement)

Part : **C** - ISIN : FR0010588343

OPCVM soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, vise à accroître la valeur liquidative par des placements dans des sociétés majoritairement françaises dont les caractéristiques de valorisation laissent penser qu'elles sont susceptibles d'afficher une bonne performance. Les critères d'analyse, financiers et extra-financiers seront définis dans la stratégie d'investissement.

Indicateur de référence : SBF 120 (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : L'OPCVM opère une gestion active de « stock-picking » d'actions cotées sur un univers de valeurs majoritairement françaises.
Les actions européennes représenteront au moins 75% de l'actif, dont au minimum 65% d'actions de la zone Euro. L'ensemble des actions en dehors de la France ne dépassera pas 25% de l'actif net.
Ces actions seront sélectionnées selon la stratégie décrite ci-après :
- L'univers des titres dans lequel l'OPCVM est investi porte sur des actions de sociétés dont la capitalisation est essentiellement supérieure à 500 millions d'euros.
- L'utilisation de rapports d'analystes externes a pour but d'aider le gérant à orienter sa propre recherche sur un nombre réduit de titres inclus dans l'univers d'investissement. Le choix des analystes externes fait également l'objet d'un processus de sélection défini par la société de gestion.
- Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Le gérant sélectionnera alors plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (Dividende net par action / Cours du titre) et des décotes par rapport à l'univers de référence sur les ratios suivants : Cours du titre / Actif Net Réévalué par action, Cours du titre / Cash-Flow par action, Cours du titre / bénéfice net par action (PER).
En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, dans le but de dynamisation ou de protection de la performance, l'OPCVM pourra :
- investir sur des obligations convertibles françaises libellées en Euro négociées sur un marché réglementé européen dans la limite de 0% à 25% de l'actif net, et au sein de cette même limite en obligations convertibles étrangères à hauteur de 10% maximum.
- avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés dans la limite d'une fois l'actif net.
- des contrats d'options sur actions négociés sur des marchés organisés ou réglementés, dans la limite de 25% de l'actif net.
Par ailleurs, dans la limite maximum de 10%, l'OPCVM pourra être investi en parts ou actions d'OPC.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.
Cet OPCVM est noté en catégorie 6, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :
Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.
Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais courants Part C	2,09 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance** **Méthode** : 15 % par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence SBF 120 dividendes nets réinvestis	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Septembre 2016
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

** Le chiffre indiqué correspond à la commission de performance mise en paiement après le calcul de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSEES

Performances annuelles passées de Edmond de Rothschild Tricolore
Rendement Part C en Euro (en %)

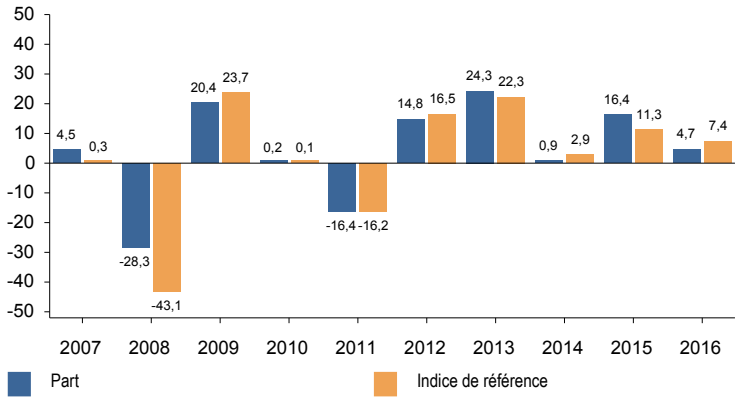

A : Depuis le 01/02/2013 l'indice de référence est SBF 120 (NR)

Création de la part : Décembre 1998

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis pour la part et pour l'indice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au PEA)
Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.
Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France
Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25
e-mail : info@edram.fr

Allemagne/Autriche
00 49 6 92 44 33 02 00
info@edram.de

Espagne
00 34 9 17 89 32 20
info@edram.es

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/07/2017.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE (FCE20090046)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classic
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Le compartiment est nourricier du FCP «CARMIGNAC PATRIMOINE». A ce titre, il est investi en totalité et en permanence dans la part A dudit FCP et, à titre accessoire, en liquidités.
La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en fonction de ses frais de gestion propres.
L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître. Le fonds maître est un fonds «diversifié» dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.
• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part pour les parts non hedgées.
• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :
- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).
- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.
- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.
• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 3 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat dans le FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé « autres informations » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement » du DICI du fonds maître annexé au présent document.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,10% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

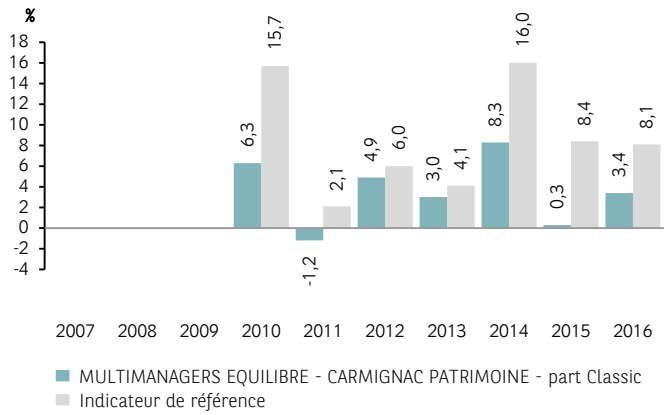

- Les performances concernent uniquement la part Classic et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part Classic a été créée le 30 juillet 2009 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Patrimoine

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010135103)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.

• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part, pour les parts non hedgées

• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).

- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.

- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.

• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

• Cette part est une part de capitalisation.

Autres informations :

• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.

• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

• Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

• L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

• La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

• Ce fonds est classé en catégorie 4 en raison de l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change.

• Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

• Risque de crédit : le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.

• Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

• Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.79%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence (50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities) depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

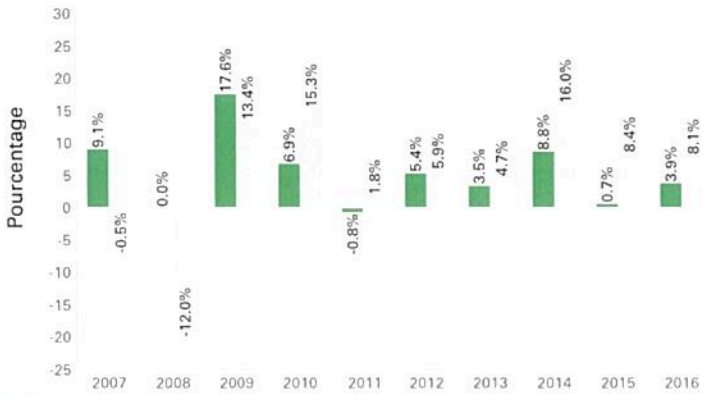

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : 50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

CARMIGNAC
RISK MANAGERS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE (FCE20090046)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : I
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part I est réservée au réseau de commercialisation hors groupe BNP Paribas, à savoir, conseils en gestion de patrimoine indépendants, courtiers et distributeurs extérieurs au groupe BNP Paribas.

Le compartiment est nourricier du FCP «CARMIGNAC PATRIMOINE». A ce titre, il est investi en totalité et en permanence dans la part A dudit FCP et, à titre accessoire, en liquidités.
La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en fonction de ses frais de gestion propres.
L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître. Le fonds maître est un fonds «diversifié» dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.
• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part pour les parts non hedgées.
• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :
- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).
- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.
- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.
• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 3 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat dans le FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé « autres informations » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement » du DICI du fonds maître annexé au présent document.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	2,59% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

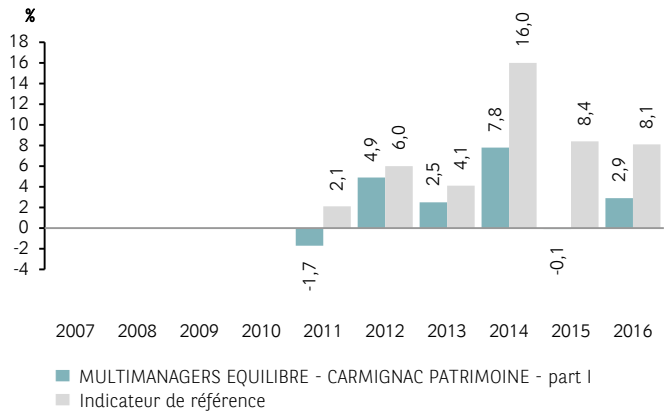

- Les performances concernent uniquement la part I et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part I a été créée le 4 février 2010 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Patrimoine

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010135103)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.

• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part, pour les parts non hedgées

• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).

- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.

- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.

• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

• Cette part est une part de capitalisation.

Autres informations :

• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.

• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

• Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

• L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

• La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

• Ce fonds est classé en catégorie 4 en raison de l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change.

• Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

• Risque de crédit : le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.

• Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

• Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.79%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence (50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities) depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

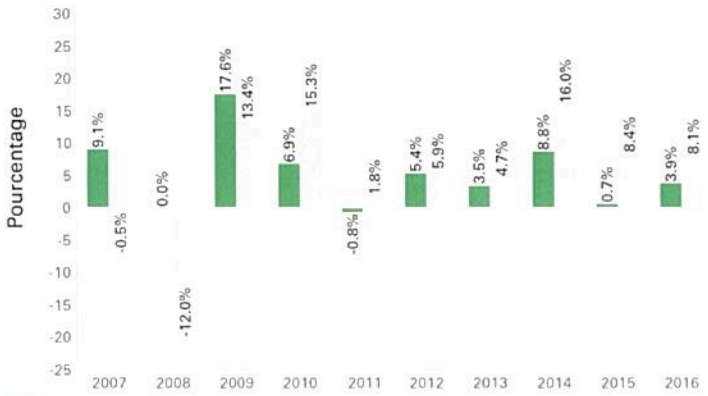

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : 50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

CARMIGNAC
RISK MANAGERS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE (FCE20090046)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : P
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part P est réservée au réseau de commercialisation Cardif.

Le compartiment est nourricier du FCP «CARMIGNAC PATRIMOINE». A ce titre, il est investi en totalité et en permanence dans la part A dudit FCP et, à titre accessoire, en liquidités.
La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en fonction de ses frais de gestion propres.
L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître. Le fonds maître est un fonds «diversifié» dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.
• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part pour les parts non hedgées.
• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :
- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).
- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.
- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.
• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 3 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat dans le FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé « autres informations » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement » du DICI du fonds maître annexé au présent document.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	3,09% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

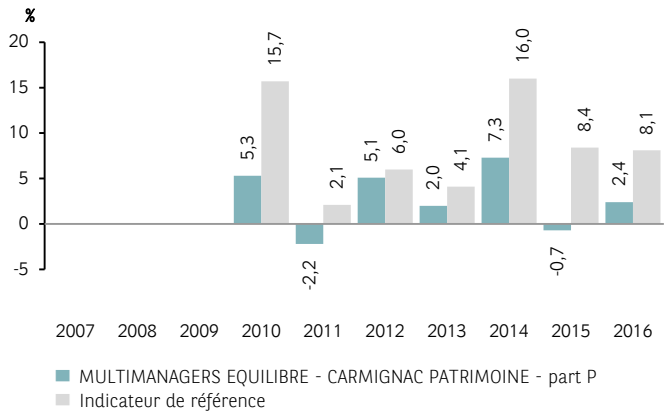

- Les performances concernent uniquement la part P et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part P a été créée le 10 décembre 2009 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Patrimoine

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010135103)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.

• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part, pour les parts non hedgées

• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).

- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.

- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.

• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

• Cette part est une part de capitalisation.

Autres informations :

• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.

• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

• Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

• L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

• La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

• Ce fonds est classé en catégorie 4 en raison de l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change.

• Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

• Risque de crédit : le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.

• Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

• Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.79%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence (50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities) depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

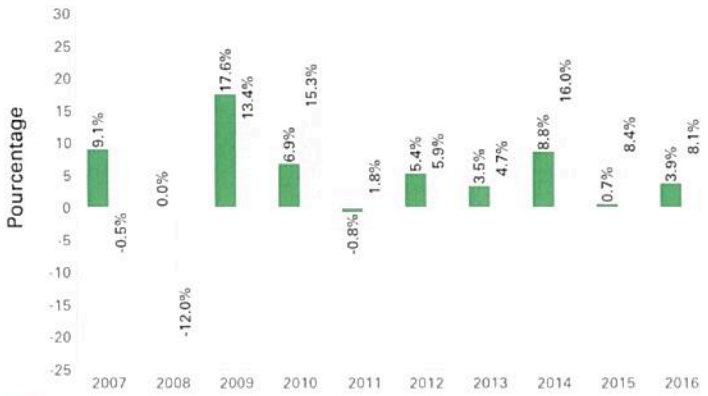

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : 50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

CARMIGNAC
RISK MANAGERS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE (FCE20090046)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIMANAGERS EQUILIBRE - CARMIGNAC PATRIMOINE
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : S
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part S est réservée aux entreprises dont l'investissement de l'ensemble des salariés est supérieur ou égal à 5 millions d'euros, quelque soit le réseau de commercialisation.

Le compartiment est nourricier du FCP «CARMIGNAC PATRIMOINE». A ce titre, il est investi en totalité et en permanence dans la part A dudit FCP et, à titre accessoire, en liquidités.
La performance du compartiment sera inférieure à celle du maître, notamment en fonction de ses frais de gestion propres.
L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier sont identiques à ceux du fonds maître. Le fonds maître est un fonds «diversifié» dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.
• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part pour les parts non hedgées.
• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :
- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).
- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.
- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.
• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos » est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.
• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.
• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value » visant à bénéficier de la « valeur relative « entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.
• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.
• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Autres informations :
Durée de placement recommandée : 3 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale.
Les revenus compris dans le compartiment sont réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.
Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat dans le FCP maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé « autres informations » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement » du DICI du fonds maître annexé au présent document.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,80% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise.
Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

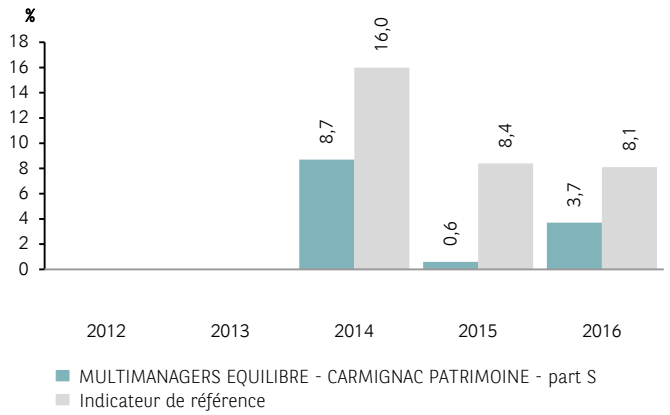

- Les performances concernent uniquement la part S et sont calculées sur la période du 1er janvier au 31 décembre pour chaque année écoulée.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures..
- Les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation et les frais courants du compartiment sont intégrés dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
- La part S a été créée le 4 mars 2013 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts :BNP PARIBAS,NATIXIS INTEREPARGNE,SOCIETE GENERALE
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du présent compartiment ainsi que le(s) DICI(s) relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du compartiment pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- La documentation réglementaire du fonds maitre est disponible sur le site www.carmignac.fr.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :

  Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :

  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
  - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

  Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :

  - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
  - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.
Ce compartiment est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 30 juin 2017.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et règlementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Patrimoine

Part A EUR Acc (ISIN: FR0010135103)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

• Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.

• L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part, pour les parts non hedgées

• Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).

- Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.

- Les devises : Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

• L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration.

• La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

• Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

• Cette part est une part de capitalisation.

Autres informations :

• La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

• Le fonds utilise des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, en vue de couvrir, arbitrer et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants (directement ou via indices): devises, crédit (dans la limite de 10% de l'actif net), taux, actions, ETF, dividendes, volatilité, variance (ensemble dans la limite de 10% de l'actif net pour ces deux dernières catégories) et matières premières (dans la limite maximum de 10% de l'actif). Les instruments dérivés utilisés sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps (dont de performance) et les CFD (contract for difference), sur un ou plusieurs sous-jacents. L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau anticipé d'effet de levier de 2 couplé à la limite de VaR du fonds, qui ne doit pas être supérieure à 2 fois celle de l'indicateur de référence.

• Le fonds peut être investi dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

• Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

• L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

• La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

• Ce fonds est classé en catégorie 4 en raison de l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change.

• Le fonds n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels ce fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

• Risque de crédit : le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.

• Risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

• Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.79%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance 10.00% de la surperformance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence (50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities) depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.00%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2016. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de le commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées

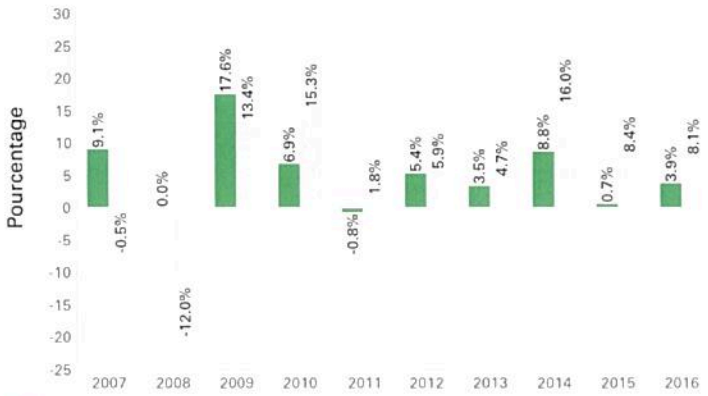

Performance de l'OPCVM

Performance de l'indicateur de référence : 50% MSCI AC WORLD NR, 50% Citigroup WGBI All Maturities

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cette part a été créée en 1989.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.
- La gestion de ce fonds n'est pas indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- La VL est disponible sur le site internet : www.carmignac.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans son prospectus ou sur le site internet: www.carmignac.com
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

CARMIGNAC
RISK MANAGERS